



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP13/AF

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-sixième session
Rome, Italie, 1^{er}-5 juillet 2013*

RAPPORT DE LA SEPTIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

*Berne, Suisse
4-8 février 2013*

NOTE : Le présent rapport contient la lettre circulaire CL 2013/3-AF

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2013/3-AF
Février 2013

- Aux :** Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- Du :** Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
- Objet:** **Distribution du rapport de la septième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale (REP13/AF)**

Le rapport de la septième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-sixième session (Rome, Italie, 1^{er}-5 juillet 2013).

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-SIXIÈME SESSION

Avant-projets de normes et textes apparentés aux étapes 8 et 5/8 de la Procédure

Projet de Directives sur l'application des évaluations des risques en matière d'aliments pour animaux, à l'étape 8 (par. 27 et Annexe II).

Avant-projet de Directives sur l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux, à l'étape 5/8 (par. 62 et Annexe III).

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur le texte susmentionné sont invités à les adresser par écrit au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Courriel: codex@fao.org), **avant le 31 mai 2013**.

Table des matières

| | |
|--|---------|
| Résumé et Conclusions | page ii |
| Rapport de la septième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale | page 1 |
| État d'avancement des travaux | page 8 |

Paragraphe

| | |
|---|-------|
| Introduction | 1 |
| Ouverture de la session | 2-4 |
| Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) | 5 |
| Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex et Groupes spéciaux (Point 2 de l'ordre du jour) | 6 |
| Rapport sur les activités de la FAO, l'OMS et autres organisations intergouvernementales internationales (Point 3 de l'ordre du jour) | 7-15 |
| Projet de Directives sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux (Point 4 de l'ordre du jour) | 16-27 |
| Avant-projet de Directives à l'usage des gouvernements pour l'établissement des priorités des dangers nationaux liés aux aliments pour animaux (Point 5 de l'ordre du jour) | 28-62 |
| Autres questions (Point 6 de l'ordre du jour) | 63-64 |

Annexes

| | |
|---|---------|
| Annexe I: Liste des participants | page 9 |
| Annexe II: Projet de Directives sur l'application des évaluations des risques en matière d'aliments pour animaux (à l'étape 8 de la procédure) | page 18 |
| Annexe III: Projet de directives sur l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux (à l'étape 5/8 de la procédure) | page 26 |

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La septième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale est arrivée aux conclusions suivantes :

Questions soumises à la trente-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius**Questions pour adoption****Projet et avant-projet de normes et textes apparentés aux étapes 8 et 5/8 de la procédure**

Le Groupe spécial a décidé d'envoyer le projet de « Directives sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux » et l'avant-projet de renommées Directives sur l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux, à la Commission pour adoption aux étapes 8 et 5/8, respectivement (se référer au paragraphe 27 et 62 et Annexes II et III).

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail intergouvernemental spécial du Codex sur l'alimentation animale (TFAF) a tenu sa septième session à Berne, Suisse, du 4 au 8 février 2013, sur l'invitation cordiale du gouvernement suisse. Mme Eva Reinhard, directrice assistante de l'Office fédéral de l'agriculture (OFA), a présidé la session. 101 délégués représentant 40 pays membres, ainsi qu'une organisation membre et sept organisations gouvernementales et non-gouvernementales, y compris la FAO et l'OMS, ont assisté à la session. La liste des participants, y compris les secrétariats, est donnée dans l'Annexe 1 de ce rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. La session a été ouverte par M. Jacques Chavaz, directeur général assistant de l'Office fédéral de l'agriculture. Dans son discours inaugural, M. Chavaz a souligné le besoin global d'assurer la sécurité des aliments d'origine animale tout au long de la chaîne alimentaire et ainsi la nécessité de finaliser les documents discutés qui peuvent contribuer à cette tâche, et a indiqué que la Suisse s'engageait à cette fin. Il a noté qu'il s'agissait d'une responsabilité partagée et s'est félicité de la participation de tous aux progrès acquis à ce jour. Il a informé le Groupe spécial que le bétail était un des domaines prioritaires pour le programme suisse de soutien à la FAO, dont une composante essentielle était le développement de l'Agenda global d'action soutenant le développement durable du secteur du bétail, un partenariat multipartite qui sera lancé à la conférence FAO de juin 2013.

3. M. Chavaz a exprimé ses remerciements envers les trois Offices impliqués dans l'organisation de la session et au Secrétariat du Codex pour leur soutien, et a souhaité au Groupe de travail plein succès dans la finalisation de son travail.

Répartition des compétences¹

4. Le Groupe spécial a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses pays membres, selon le paragraphe 5, article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, tel que présenté dans CRD 1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

5. Le Groupe spécial a accepté l'agenda provisoire comme ordre du jour pour la session.

SUJETS RÉFÉRÉS AU GROUPE SPÉCIAL PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)³

6. Le Groupe spécial a pris note des décisions pertinentes de la trente-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius concernant l'adoption à l'étape 5 et l'avancement à l'étape 6 des projets de directives sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux et de l'état de la révision en cours des textes Codex existants quant à leur applicabilité aux aliments pour animaux. En particulier, le Groupe de travail a noté l'adoption de la définition révisée de « contaminant » qui prend maintenant en considération les aliments pour animaux.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO, DE L'OMS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES (Point 3 de l'ordre du jour)⁴

Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS

7. Le représentant de la FAO a attiré l'attention du Groupe spécial sur les informations contenues dans le CX/AF 13/7/3 et a donné des informations au sujet des activités de développement de la capacité de la FAO dans les domaines de la nutrition animale, de l'alimentation des animaux et de la sécurité des aliments pour animaux afin de soutenir le développement durable du secteur du bétail. Dans ce contexte, la FAO a relié l'alimentation des animaux et la sécurité des aliments pour animaux non seulement à la santé publique et à la sécurité sanitaire, mais aussi à d'autres domaines importants du travail de la FAO, tels que la santé et le bien-être animal, la mitigation des impacts négatifs possibles du bétail sur l'environnement et le changement climatique, la sécurité alimentaire et les régimes alimentaires durables et la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires.

¹ CRD 1 (Ordre du jour annoté – Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses pays membres)

² CX/AF 13/7/1

³ CX/AF 13/7/2

⁴ CX/AF 13/7/3; CX/AF 13/7/3-Add.1

8. Le représentant de la FAO a informé le Groupe spécial au sujet de la récente Feedipedia⁵, une encyclopédie des aliments pour animaux en ligne, développée en France en collaboration avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Association Française de Zootechnie (AFZ) et au sujet du lancement d'un compte Twitter de la FAO sur l'alimentation animale⁶ et d'une série de podcasts spécifiques⁷.

9. En plus, le représentant s'est référé à la collaboration étroite de la FAO avec une large palette de parties prenantes, en particulier avec l'International Feed Industry Federation (IFIF), pour développer les capacités des participants dans ce domaine afin d'assurer la sécurité des aliments pour animaux.

10. La représentante de l'OMS a fourni des informations sur les activités de l'OMS au sujet de la résistance antimicrobienne, y compris le développement et la mise à jour d'une liste d'Antimicrobiens d'Importance Critique (CIA); les activités du Advisory Group on Integrated Surveillance of Antimicrobial Resistance (WHO-AGISAR) de l'OMS et des études récentes de la FAO et de l'OMS sur la chaîne alimentaire dans son ensemble, pour évaluer et quantifier la contamination microbienne et la résistance antimicrobienne dans certains pays en voie de développement.

11. La représentante a aussi fourni des informations sur un outil basé sur Internet développé par la FAO et l'OMS pour évaluer la performance des plans d'échantillonnage pour les dangers microbiologiques dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux⁸. Elle a donné plus d'informations sur les activités du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, contaminants et médicaments vétérinaires (JECFA) et des Réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) au sujet de l'évaluation des risques liés aux substances chimiques et aux contaminants dans les aliments, qui prennent en compte la mise en cause d'une contamination des aliments pour animaux ou des ingrédients de ces aliments, selon les besoins.

12. La représentante a informé le Groupe spécial que le Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) avait amélioré sa coordination avec le secteur de la production animale afin de renforcer sa capacité de traiter des sujets tels que la sécurité des aliments pour animaux et était également attentif aux aussi d'événements de sécurité alimentaire liés aux aliments pour animaux et pour animaux domestiques.

13. Au vu du travail du Groupe spécial pour le développement des directives pour l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux (Point 5 de l'ordre du jour), le représentant de la FAO a fait une présentation de l'approche de classement qui a été appliquée par la FAO et l'OMS dans le classement de parasites d'origine alimentaire. La présentation s'est axée sur l'approche adoptée, les étapes qu'elle comprend, les défis et les enseignements retirés. Une copie de la présentation est disponible sur le site ftp du Codex⁹.

Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)

14. Le Secrétariat du Codex a attiré l'attention du Groupe spécial sur le document CX/AF 13/7/3-Add.1 qui fournit une brève mise à jour au sujet des activités pertinentes de l'OIE. En particulier, l'OIE a adopté des normes dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* sur le contrôle des dangers importants pour la santé animale et la santé publique et sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens.

Conclusion

15. Le Groupe spécial a pris note des contributions de la FAO, de l'OMS et de l'OIE, et a adressé ses remerciements à cet égard.

⁵ Disponible sur <http://www.feedipedia.org>¹

⁶ <https://twitter.com/FAOafeeding>

⁷ <http://vimeo.com/faocast>

⁸ Disponible sur www.mramodels.org/sampling

⁹ <ftp://ftp.fao.org/codex/Meetings/TFAF/tfaf7/Risk%20ranking%20approach/>

PROJET DE DIRECTIVES SUR L'APPLICATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES AUX ALIMENTS POUR ANIMAUX (Point 4 de l'ordre du jour)¹⁰

16. Le président a présenté le rapport du groupe de travail physique (GTp) qui s'est réuni le 3 février 2013 pour étudier l'Avant-projet de directives sur l'application de l'évaluation des risques aux aliments pour animaux (se référer au CRD 2). Le Groupe de travail a noté que le GTp avait révisé le document et notamment: clarifié le texte et les définitions ; ajouté la définition Codex des aliments, complété l'illustration1; fait quelques modifications dans les sections sur la procédure d'évaluation des risques, la caractérisation de danger et l'évaluation de l'exposition ; et révisé l'Annexe 1.

17. Le Groupe de travail a accepté d'étudier l'Avant-projet de directives modifié comme à l'Annexe du CRD 2, et de prendre en considération la proposition des Pays-Bas pour les sections sur l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques comme dans le CRD 5.

Commentaires spécifiques

18. Le Groupe de travail a accepté la majorité des modifications proposées et, en plus de quelques modifications rédactionnelles pour améliorer la clarté et la correspondance à d'autres documents du Codex, a fait les changements et commentaires suivants :

Définitions

19. Le Groupe de travail est d'avis que les définitions comprises dans le document, l'Avant-projet de lignes directrices à l'usage des gouvernements dans l'établissement des priorités des dangers dans les aliments pour animaux (Point 5 de l'ordre du jour) et le *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CAC/RCP 54-2004) devraient correspondre, et a aussi décidé d'éliminer les définitions des termes qui n'ont pas été utilisés dans les deux documents en cours de développement.

Évaluation des risques dans le cadre de l'analyse de risque Codex

20. Le Groupe de travail a constaté que les activités préliminaires de gestion du risque comprennent toutes les activités qui peuvent amener la décision de gestion du risque et font ainsi partie intégrante du processus de gestion du risque.

21. Le Groupe de travail a ajouté : (i) « définition de la forme des résultats de l'évaluation des risques » à la liste des activités préliminaires de gestion du risque, selon les *Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements* (CAC/GL 62-2007) ; et (ii) une référence aux lignes directrices à l'usage des gouvernements dans l'établissement des priorités des dangers dans les aliments pour animaux (Point 5 de l'ordre du jour) quant à l'activité « classement du danger quant à la priorité d'évaluation et de gestion du risque », afin d'établir un lien entre l'évaluation de risque et les documents d'établissement des priorités.

22. Le Groupe de travail a modifié l'illustration 1 pour s'assurer que la liste d'activités préliminaires de gestion du risque corresponde à celles énumérées dans la section.

Évaluation de l'exposition

23. Le Groupe de travail a accepté de consolider les deux paragraphes sur les plans d'échantillonnage et les méthodes de laboratoire analytiques, vu que tous deux se réfèrent à la génération de données, et d'introduire le mot « tests » à la phrase introductive afin de donner un contexte au paragraphe.

Caractérisation du risque

24. Le Groupe de travail a accepté la proposition de CRD 5 de réviser la section sur la caractérisation du risque afin de mieux distinguer entre les activités de caractérisation du risque et celles d'évaluation de l'exposition ; de clarifier que l'évaluation des risques liés aux aliments pour animaux entraîne une estimation du risque pour la sécurité sanitaire et n'implique pas une évaluation complète du risque pour les humains ; et d'illustrer la nécessité que la caractérisation du risque et les options subséquentes de gestion du risque prennent en compte l'évaluation de l'exposition à un danger par des sources autres que les aliments pour animaux (p. ex. par l'environnement ou des aliments d'origine non-animale).

25. Le Groupe de travail a inclus un nouveau paragraphe qui illustre que le résultat initial d'une évaluation de risques peut être une comparaison du danger estimé lié aux aliments pour animaux dans des produits

¹⁰ REP12/AF Appendice II; CL 2012/22-AF; CX/AF 13/7/4 (Commentaires de l'Argentine, du Canada, du Chili, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, d'Iran, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de l'Union européenne et de l'IFIF); CX/AF 13/7/4-Add.1 (Commentaires de l'Inde et de l'OIE); CRD 2 (Rapport du Groupe de travail physique); CRD 3 (Commentaires du Ghana, de l'Indonésie, du Kenya, du Nigéria, de la République de Corée et de la Thaïlande); CRD 5 (Propositions des Pays-Bas pour les par. 39-43)

comestibles avec une limite préexistante dans les denrées alimentaires, avant de prendre une décision de gestion du risque, liée au contrôle du danger dans les aliments pour animaux.

Conclusion

26. Le Groupe de travail a estimé que le document est complet et qu'aucun sujet ne reste à débattre.

État de l'avant-projet de directives sur l'application de l'évaluation des risques aux aliments pour animaux

27. Le Groupe de travail est d'accord de renvoyer l'Avant-projet de directives à la trente-sixième session de la Commission pour son adoption à l'étape 8 (se référer à l'Appendice II).

AVANT-PROJET DE LIGNES DIRECTRICES À L'USAGE DES GOUVERNEMENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DE LEURS DANGERS NATIONAUX LIÉS AUX ALIMENTS POUR ANIMAUX (Point 5 de l'ordre du jour)¹¹

28. La délégation suisse a présenté le rapport du Groupe de travail électronique (GTe) et a expliqué la relation entre l'établissement des priorités et l'évaluation des risques. Il a été précisé que l'établissement des priorités est une étape de la gestion du risque, dont le but dans de nombreux ou la plupart des cas est d'établir quelles évaluations de risques doivent être effectuées.

29. La délégation a souligné les tâches principales effectuées telles que données lors de la session précédente du Groupe spécial. Il a été expliqué que le GTe avait encore modifié le document afin de fournir des directives étape par étape et globalement applicables pour l'établissement des priorités, qui permettraient aux gestionnaires de risques nationaux d'établir des priorités les dangers liés aux aliments pour animaux dans une multitude de situations. Ce document comprenait deux annexes avec des exemples de dangers et un exemple partiellement terminé du processus d'établissement des priorités.

30. Afin de faciliter les discussions pendant la session, la délégation suisse avait préparé un document révisé (CRD 6), prenant en compte les commentaires reçus par écrit et le rapport FAO/OMS sur le classement des parasites d'origine alimentaire (se référer au Point 3 de l'ordre du jour). La délégation a souligné que cette approche de l'établissement des priorités était une première tentative innovante au sein du Codex.

31. La délégation suisse a présenté cette révision et a expliqué que la modification principale était l'utilisation de l'approche de l'analyse multicritères, qui comprend les étapes suivantes : identification des combinaisons danger/aliment pour animaux/produit comestible ; identification et définition des critères de quantification de chaque combinaison sélectionnée ; attribution aux combinaisons de valeurs basées sur les critères ; normalisation de ces valeurs pour les rendre comparables entre critères ; pondération des critères pour refléter leur importance relative ; combinaison des valeurs pondérées normalisées pour chaque combinaison afin d'aboutir à une note et classement des notes ; et rapport. L'étape de profilage de risque a été éliminée car ce n'est pas une partie du processus d'établissement des priorités, et elle n'a pas non plus été utilisée par FAO/OMS dans leur travail au sujet des parasites dans les denrées alimentaires.

32. Il a aussi été expliqué que l'exemple d'établissement des priorités à l'annexe est générique et ne sert que d'illustration et ne s'applique pas à une combinaison spécifique danger/aliment pour animaux/produit comestible. Néanmoins, étant donné qu'il était basé sur le rapport FAO/OMS sur les parasites, l'exemple devait être révisé pour s'appliquer aux aliments pour animaux.

33. La Commission a accepté de prendre en considération le CRD 6 comme base de discussion.

Discussion générale

34. Le Groupe spécial est d'accord que le document révisé est une bonne base de discussion, mais qu'un travail supplémentaire est nécessaire sur l'exemple à l'Annexe 2, en particulier pour assurer son applicabilité aux aliments pour animaux.

Commentaires spécifiques

¹¹ CX/AF 13/7/5; CX/AF 13/7/5 Add.1 (Commentaires de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de l'Iran, du Japon, de Norvège, des Philippines et de l'Union européenne) ; CX/AF 13/7/5-Add.2 (Commentaires de l'Inde, de l'IFIF et de l'OIE); CRD 2 (Rapport du Groupe de travail physique); CRD 4 (Commentaires du Ghana, du Kenya, du Nigéria, de la République de Corée, de Thaïlande et de l'IDF), CRD 6 (Avant-projet de ligne directrice à l'usage des gouvernements pour l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux préparé par la Suisse); CRD 7 (Avant-projet de ligne directrice à l'usage des gouvernements dans l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux, proposition du 5 février 2013)

35. Le Groupe spécial a accepté la majorité des modifications proposées et, en plus de quelques modifications rédactionnelles pour améliorer la clarté et la correspondance au document sur l'évaluation des risques (Point 4 de l'ordre du jour), a fait les modifications et commentaires suivants.

Titre, Introduction et Portée

36. Le Groupe spécial a accepté le titre révisé plus concis, c'est-à-dire « Ligne directrice à l'usage des gouvernements pour l'établissement des priorités des dangers dans les aliments pour animaux ».

37. L'Introduction a été modifiée afin de clarifier que les « activités de gestion des risques préliminaires » font partie du processus de gestion des risques et fournissent des contributions menant à une décision de gestion du risque.

38. Le Groupe spécial a modifié la portée pour indiquer que des approches autres que l'approche d'analyse multicritères pouvaient aussi être utilisées pour l'établissement des priorités.

Définitions

39. Selon la décision antérieure sur les définitions dans le document sur l'évaluation de risques (Point 4 de l'ordre du jour), le Groupe spécial a décidé : de réviser les définitions pour assurer une correspondance avec d'autres textes relatifs aux aliments pour animaux ; d'utiliser les définitions Codex dans la mesure du possible ; et de limiter la liste de définitions aux mots qui apparaissent dans le document.

40. Le Groupe spécial a décidé d'utiliser la définition d'« auxiliaire technologique » pour les aliments du Manuel de procédure et d'indiquer qu'elle peut aussi s'appliquer aux aliments pour animaux.

41. Le Groupe spécial a précisé que les traductions française et espagnole du terme « carry-over » ne différencient pas suffisamment entre le « carry-over » et la « cross-contamination » et pouvaient porter à confusion. Le Groupe spécial a ainsi décidé de biffer la définition de « carry-over » et d'élargir la définition de « contamination croisée » pour couvrir également la contamination des aliments pour animaux découlant d'une utilisation antérieure d'équipement.

Établissement des priorités des dangers dans le cadre de l'analyse des risques Codex

42. Le Groupe spécial a décidé de modifier cette section pour clarifier que l'établissement des priorités pouvait aussi être lancée à n'importe quel moment du processus d'analyse des risques.

Processus d'établissement des priorités

43. Le Groupe spécial a introduit un paragraphe introductif pour expliquer l'objectif de l'établissement des priorités.

Étapes du processus d'établissement des priorités

44. Le Groupe spécial a introduit une référence au document d'évaluation des risques (Point 4 de l'ordre du jour) pour expliquer le lien entre les deux documents.

45. Le Groupe spécial a décidé de mieux décrire l'étape 2 « Identification et définition des critères » en utilisant les informations découlant de l'exemple. Le Groupe spécial a décidé que les critères qui pouvaient être pris en considération comprennent : ceux liés à l'étendue de la fréquence du danger ; l'effet sur la santé humaine ; d'autres facteurs légitimes pertinents pour la protection sanitaire des consommateurs et pour la promotion de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

46. Le Groupe spécial a décidé de modifier l'étape 5 « Pondération des critères » pour expliquer que la pondération des critères était typiquement effectuée par le gestionnaire de risques avec le soutien d'experts si nécessaire ; et d'introduire un nouveau paragraphe sous étape 6 « Classement des combinaisons danger/aliment pour animaux/produit comestible » pour mettre l'accent sur la nécessité de démontrer l'impact des hypothèses sur le classement.

47. Le Groupe spécial a soutenu l'élimination de l'étape de profilage de risque, car c'était un élément séparé des activités préliminaires de gestion du risque.

Annexe 1 Exemples de dangers dans les aliments pour animaux pouvant avoir un impact sur la santé humaine

48. Le Groupe spécial a discuté de la nécessité de cette Annexe. Un certain nombre de délégations a considéré que l'Annexe était utile et qu'elle rendait le document plus complet et plus autonome. L'Annexe fournissait, même si elle n'est pas exhaustive, une vaste liste de dangers présents dans les aliments pour animaux et des informations que les pays pouvaient prendre en considération en lançant leur processus d'établissement des priorités. Il a été estimé que ces informations utiles pouvaient aussi contribuer à une compréhension commune de ces dangers dans les aliments pour animaux. Ces délégations ont aussi

précisé que les formulations utilisées dans l'Annexe n'étaient pas contraignantes et que l'introduction précisait clairement que son objectif était uniquement de donner des exemples.

49. Quelques autres délégations n'étaient pas en faveur du maintien de l'Annexe. Ils ont fait remarquer que les informations fournies n'étaient pas complètes et qu'elle serait difficile à entretenir et à tenir à jour ; et que le rapport de la Réunion d'experts mixte FAO/OMS sur l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire de 2008 contenait déjà des informations sur les dangers dans les aliments pour animaux. Ces délégations ont aussi douté de la validité de certaines des informations et ont exprimé leur souci que des pays puissent mal interpréter le but de l'Annexe et utiliser les exemples comme barrières commerciale injustifiées.

50. Au vu du soutien d'un grand nombre de délégations en faveur du maintien de l'Annexe, le Groupe spécial l'a examinée en détail afin d'identifier et de s'atteler aux parties qui pouvaient poser problème. Il a été décidé de mettre l'accent sur les informations fournies et de ne pas ajouter de nouvelles informations qui ne pouvaient pas être vérifiées.

51. En particulier, le Groupe spécial a modifié le Titre pour ne se référer qu'aux dangers dans les aliments pour animaux, pour mieux refléter son contenu. La section introductive a été révisée pour rendre plus clair que l'Annexe n'était pas une description complète de différentes situations liées aux aliments pour animaux et à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires ; que les informations pouvaient devoir être mises à jour ; que l'Annexe était prévue pour fournir uniquement des informations pour les étapes initiales du processus d'établissement des priorités et ne devait pas être considérée comme une évaluation des risques des cas mentionnés ; que les exemples illustrés pouvaient ne pas être pertinents partout ou en tout temps ; et que l'Annexe ne concernait pas les dangers rares et émergents.

52. Le Groupe spécial a encore corrigé quelques inexactitudes, telles que : remplacer *Cysticercus* spp par *Taenia* spp et biffer l'exemple de *Trichinella*. Il a aussi biffé la section sur les virus, qui était pertinente pour la santé animale plutôt que les aliments pour animaux, et a inclus la zéaralénone comme exemple d'une mycotoxine, tout en précisant que ce n'était pas un contaminant majeur de produits comestibles, étant donné qu'elle est rapidement métabolisée et/ou excrétée.

53. Le Groupe spécial a modifié la section sur les substances chimiques organiques afin de distinguer entre les dioxines et les polychlorobiphényles (PCB) et a ajouté l'exemple des aliments pour animaux médicamenteux comme source potentielle de contamination croisée dans les aliments pour animaux dans la section sur les pesticides, médicaments vétérinaires, additifs d'aliments pour animaux et auxiliaires technologiques.

54. Au vu de ces amendements, le Groupe spécial a décidé de maintenir l'Annexe.

55. Les délégations de l'Argentine, du Brésil et du Costa Rica ont exprimé leurs réserves quant à l'inclusion de l'Annexe dans les lignes directrices, précisant que : l'Annexe ne pourra pas facilement être mise à jour; la Réunion d'experts mixte FAO/OMS sur l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire, publiée en 2008, traitait des dangers liés aux aliments pour animaux pertinents pour la sécurité sanitaire; et que les autorités compétentes pourraient mal interpréter le but de l'Annexe et utiliser les informations qu'elle contient pour poser des exigences sanitaires non-nécessaires pouvant compromettre le commerce.

56. Le Groupe spécial, reconnaissant que de nouvelles informations sur les dangers dans les aliments pour animaux pertinents pour la santé humaine étaient disponibles depuis la Réunion d'experts mixte FAO/OMS (2008), a demandé à la FAO et à l'OMS de fournir des informations mises à jour. Il a été précisé que la FAO et l'OMS prendrait en considération cette demande au regard de leurs plans de travail et de la disponibilité des ressources.

Annexe 2 : Exemple du processus d'établissement des priorités

57. Le Groupe spécial a estimé qu'il serait utile d'avoir un exemple pour illustrer les étapes d'établissement des priorités et a mis sur pied un groupe de travail pendant la session pour préparer un exemple révisé plus applicable aux aliments pour animaux.

58. Le Groupe spécial a examiné la proposition du GT pendant la session (CRD 7), qui était basée sur des combinaisons danger/aliment pour animaux/produit comestible fictives, des critères applicables, et des valeurs sur base de critères fictives.

59. Le Groupe spécial a révisé la partie introductive pour indiquer que l'exemple était fictif et que son seul objectif était d'illustrer les étapes du processus de d'établissement des priorités ; que les critères utilisés étaient applicables mais non exhaustifs ; et que les valeurs utilisées figuraient à titre d'illustration.

60. Le Groupe spécial a soutenu l'exemple et fait quelques modifications rédactionnelles afin d'améliorer sa lisibilité et sa clarté et a également décidé de réordonner les deux annexes pour obtenir un document plus fluide.

Conclusion

61. Le Groupe spécial a constaté les progrès apportés dans le texte et qu'il n'y avait pas de questions ouvertes qui devaient être traitées, et a décidé d'avancer l'Avant-projet à l'usage des gouvernements sur l'établissement des priorités des dangers dans les aliments pour animaux à l'étape 5/8. Le Groupe spécial a pris note du fait que l'Arabie saoudite, l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, et la Thaïlande avaient besoin de temps pour des consultations au niveau national au sujet des modifications apportées au document.

État de l'avant-projet de ligne directrice à l'usage des gouvernements pour l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux

62. Le Groupe spécial a décidé d'avancer l'avant-projet de Ligne directrice renommée sur l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux, à la trente-sixième session de la Commission pour adoption à l'étape 5/8 avec omission des étapes 6 et 7 (se référer à l'Appendice III).

AUTRES QUESTIONS (Point 6 de l'ordre du jour)

63. Le Groupe spécial a pris note qu'aucune autre question n'avait été présentée.

64. La présidente a félicité toutes les délégations qui ont activement contribué, au cours des deux sessions, au développement de documents complets de lignes directrices à l'usage des gouvernements sur l'application des évaluations de risque aux aliments pour animaux et sur l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux. La présidente a aussi noté qu'avec la conclusion de ces deux documents, le Groupe spécial avait terminé la tâche qui lui avait été attribuée par la trente-troisième session de la Commission.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

| Objet | Étape | Mesures à prendre par: | Cote du document (REP13/AF) |
|--|--------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Projet de Directives sur l'application des évaluations des risques en matière d'aliments pour animaux | 8 | 36 ^{ème} CAC | Par. 27 et Annexe II |
| Avant-projet de Directives à l'usage des gouvernements pour l'établissement des priorités de dangers nationaux liés aux aliments pour animaux (renommés Directives sur l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux) | 5/8 | 36 ^{ème} CAC | Par. 62 et Annexe III |

Annexe I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson:
Présidente:
Presidente:**

Dr Eva REINHARD

Means of Agricultural Production Directorate
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 322 25 03
Fax: +41 31 323 54 55
E-mail: eva.reinhard@blw.admin.ch

**Assistant to the Chairperson:
Assistant du Président:
Asistente del Presidente:**

Mr Louis TAMBORINI

Means of Agricultural Production Directorate
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 322 27 13
Fax: +41 31 322 26 34
E-mail: louis.tamborini@blw.admin.ch

ARGENTINA – ARGENTINE

Dr Teresa BIANCHI

Department Senasa
Blanco Encalada 2387 piso 19 Dpto G
Capital Federal, Argentina
Tel: +54 011 478 686 32
E-mail: tbianchi@senasa.gov.ar

BELGIUM – BELGIQUE – BÉLGICA

Mr Diederik STANDAERT

Federal Public Service Health
Food Chain Safety and Environment
DG Animal, Plant and Foodstuffs
Place Victor Horta 40 bt. 10
1060 Brussels, Belgium
Tel: +32 252 473 54
E-mail: diederik.standaert@gezondheid.belgie.be

Mr Damien VAN OYSTAEYEN

Federal Agency for the Safety of the Food Chain
DG Control Policy
55 Bld du Jardin Botanique
1000 Brussels, Belgium
Tel: +32 (0)2 211 86 06
E-mail: damien.vanoystaeyen@afsca.be

BRAZIL – BRÉSIL – BRASIL

Mr Bruno Jean Adrien PAULE

Ministry of Agriculture,
Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios
Bloco D, Anexo A, Sala 443
70043-900 Brasília
Tel: +55 613 218 23 07
E-mail: bruno.paule@agricultura.gov.br

Ms Angela PELLEGRINO-MISSAGLIA

Sindirações
Avenida Paulista, 1313 – 10^o andar
01311-923 Sao Paulo , Brazil
Tel: +55 119 844 901 95
E-mail: apmissaglia@uol.com.br

CAMEROON – CAMEROUN – CAMERÚN

Ms Colette BOOTO A NGON-WOLIMOUM

Sous-Directeur de l'Alimentation Animale
Ministère de L' Elevage des Pêches et des Industries Animales
B.P. 5674
Yaoundé, Cameroun
Tel: + 237 99 612 471 / +237 776 597 50
E-mail: booto25@yahoo.fr

CANADA – CANADÁ

Ms Catherine ITALIANO

Risk Analysis & Toxicology Section
Animal Feed Division
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
K1A 0Y9 Ottawa, Canada
Tel: +613 773 7531
E-mail: Catherine.italiano@inspection.gc.ca

CHILE – CHILI

Mr. Juan ALARCÓN

Coordinador Unidad de Alimentos para Animalés del
Servicio Agrícola y Ganadero
Departamento de Protección Pecuaria
Servicio Agrícola y Ganadero
Bulnes 140, Santiago
Santiago, Chile
Tel: +56 2 234 513 86
E-mail: juan.alarcon@sag.gob.cl

Ms Roxana VERA

Servicio Agrícola y Ganadero
 Unidad de Acuerdos, Supdepartamento de Negociaciones
 Internacionales
 División de Asuntos Internacionales
 Bulnes 140, Santiago
 Santiago, Chile
 Tel: +56 2 234 511 67
 E-mail: roxana.vera@sag.gob.cl

CHINA – CHINE**Ms Yulian GAO**

China National Center for Food Safety Risk Assessment
 37 Guangqulu, Chaoyang
 Beijing 100022, China
 Tel: +86 10 521 655 06
 E-mail: gaoyulian@cfsa.net.cn

Ms Zhe ZHANG

China National Center for Food Safety Risk Assessment
 Division I of Food Standard
 37 Guangqulu, Chaoyang
 Beijing 100022, China
 Tel: +86 10 521 654 06
 E-mail: zhangzhe@cfsa.net.cn

COSTA RICA**Ms Isabel MONTERO**

Ambassador of Costa Rica
 Embassy of Costa Rica in Switzerland
 Schwarztorstrasse 11
 3007 Berne, Switzerland
 Tel: +41 31 372 78 87
 E-mail: costa.rica@bluewin.ch

Mr Roberto AVENDANO-SANCHO

Consul of Costa Rica
 Embassy of Costa Rica in Switzerland
 Schwarztorstrasse 11
 3007 Berne, Switzerland
 Tel: +41 31 372 78 87
 E-mail: jaraya@meic.go.cr

Ms Roxana TINOCO

Counsellor
 Mission of Costa Rica to the UN
 23, Avenue de France
 1202 Genève, Switzerland
 Tel: +41 22 731 25 87
 E-mail: mission.costarica@ties.itu.int

DENMARK – DANEMARK – DINAMARCA**Ms Birgitte BROESBØL-JENSEN**

Danish Veterinary and Food Administration Chemicals and Food
 Quality Division
 Stationsparken 31
 DK-2600 Glostrup
 Tel: +45 72 276 879
 E-mail: bibje@fvst.dk

ESTONIA – ESTONIE**Ms Eda ERNES**

Ministry of Agriculture
 Food Safety Department
 Lai Street 39/Lai Street 41
 Tallinn 15056, Estonia
 Tel: +372 625 51 26
 E-mail: eda.ernes@agri.ee

EUROPEAN UNION – UNION EUROPÉENNE – UNIÓN EUROPEA**Dr James MOYNAGH**

Head of Unit
 European Commission
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels, Belgium
 Tel: +32 229 580 86
 E-mail: james.moynagh@ec.europa.eu

Mr Miguel Angel GRANERO ROSELL

DG Health and Consumers
 European Commission
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels, Belgium
 Tel: +32 229 581 10
 E-mail: miguel-angel.granero-rosell@ec.europa.eu

Ms Barbara MORETTI

DG Health and Consumers
 European Commission
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels, Belgium
 Tel: +32 229 923 62
 E-mail: barbara.moretti@ec.europa.eu

EGYPT – ÉGYPTE – EGIPTO**Bad AZZA**

Ministry of Agriculture
 Agriculture Research Center
 Regional Center for Food and Feed
 9 El Gamaa St.
 Giza, Egypt
 Tel: +020 1118 982 986
 E-mail: azzabadr@yahoo.com

FINLAND – FINLANDE – FINLANDIA**Ms Marita AALTO**

Ministry of Agriculture and Forestry
 Department of Food
 P.O. Box 30
 00023 Government Helsinki, Finland
 Tel: +358 405 930 136
 E-mail: marita.aalto@mmm.fi

FRANCE – FRANCIA**Mr Tanguy BIDAUD**

Coop de France
 Nutrition Animale
 43, rue Sedaine
 75011 Paris, France
 Tel: +33 144 175 714
 E-mail: tanguy.bidaud@coopdefrance.coop

Ms Gaël CABASSUT

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
 Direction Générale de l'Alimentation
 251, rue Vaugirard
 75732 Paris Cedex 15, France
 Tel: +33 149 558 453
 E-mail: gael.cabassut@agriculture.gouv.fr

Ms Anne COULOMBE

Ministère de l'Economie et des Finances
 Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et la
 Répression des Fraudes
 DGCCRF
 59, Bd Vincent Auriol
 75703 Paris Cedex 13, France
 Tel : +33 144 972 564
 E-mail : anne.coulombe@dgccrf.finances.gouv.fr

Ms Anne DEYGAS

Syndicat National des Producteurs d'Additifs et d'Ingrédients de la Chaîne Alimentaire
Adisseo France SAS
10, Place du Général de Gaulle
92160 Antony, France
Tel: +33 146 747 038
E-mail: anne.deygaz@adisseo.com

GERMANY – ALLEMAGNE – ALEMANIA**Dr Sabine KRUSE**

Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer Protection
Rochusstrasse 1
53123 Bonn, Germany
Tel: +49 (0) 228 - 99 529 4186
E-mail: sabine.kruse@bmelv.bund.de

Mr Peter RADEWANH

Deutscher Verband Tiernahrung e.V. (DVT)
Beueler Bahnhofsplatz 18
53225 Bonn, Germany
Tel: +49 228 975 68 24
E-mail: radewahn@dvtiernahrung.de

Dr Helmut SCHAFFT

Federal Institute for Risk Assessment
Max-Dohrn-Str. 8-10
10589 Berlin, Germany
Tel: +49 308 412 34 75
E-mail: helmut.schafft@bfr.bund.de

Ms Dorothea SCHIEMANN

Arbeitsgemeinschaft für Wirkstoffe in der Tierernährung (AWT) e.V.
Avenue Louise, 130 A – Box 1
1050 Brussels, Belgium
Tel : +32 2 639 66 64
E-mail : dos@fefana.org

GHANA**Dr Musheibu Mohammed ALFA**

Animal Products and Biosafety Department
Food and Drugs Authority
P.O. Box CT 2783 Cantonments
Accra, Ghana
Tel: +233 244 337 247
E-mail: mushalfa107@yahoo.co.uk

Ms Gloria ODOI

Food and Drugs Authority
Feed Safety Unit
P.O. Box CT 2783 Cantonments
Accra, Ghana
Tel: +233 277 412 912
E-mail: djoppus@yahoo.com

INDONESIA – INDONÉSIE**Dr Gardjita BUDI**

Ministry of Agriculture
Director of Quality and Standardization
D Building 3rd Floor
Jl. Harsono RM No. 3 Ragunan
12550 Jakarta, Indonesia
Tel: +62 21 781 58 81
E-mail: gbudi.jkt@gmail.com

Mr. Desianto Budi UTOMO

Charoen Pokphand Group
Jl. Ancol VIII/1
14430 Jakarta Utara, Indonesia
Tel: +62 21 691 99 99
E-mail: desianto@epjf.co.id

Ms Triastuti Andayani FATHONI

Ministry of Agriculture
Directorate of Animal Feed, Directorate General of Livestock and Animal Health Service
Forage Division
J1. Harsono RM No. 3 Ragunan
12550 Jakarta, Indonesia
Tel: +62 21 788 338 04
E-mail: andayanitriastuti@yahoo.co.id

Dr Mursyid MA'SUM

Ministry of Agriculture
Directorate General of Livestock and Animal Health Service,
Directorate of Animal Feed
Jl. Harsono RM No. 3 Ragunan
12550 Jakarta, Indonesia
Tel: +62 21 7883 3805
E-mail: urma_sang@yahoo.com

Prof. Arnold P. SINURAT

Ministry of Agriculture
Indonesia Research Institute for Animal Production
Desa Banjarwaru 03/03 Ciawi
Bogor 16720, Indonesia
Tel: +62 251 824 0751
E-mail: arnoldst@cbn.net.id

Ms Tatit SRI PARYANTI

Ministry of Marine Affairs and Fisheries
Directorate of Production, Directorate General of Aquaculture
Jl. Harsono RM No. 3 Ragunan
12550 Jakarta, Indonesia
Tel: +62 21 7884 62 60
E-mail: tatsipa@gmail.com

IRAN, ISLAMIC REP OF – IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D' – REPÚBLICA ISLÁMICA DEL**Mr Mohammadreza KOUHKANNEJAD**

Ministry of Agriculture
Department of Livestock Products Affairs
Taleghani Avenue
P.O. Box 15934
16111 Teheran, Iran
Tel: +98 21 645 83 901
E-mail: kouhkannejad@gmail.com

IRELAND – IRLANDE – IRLANDA**Dr Liam HYDE**

Department of Agriculture, Food and the Marine
Feeding Stuffs Division
Backweston Admin. Building
Celbridge
Co. Kildare, Ireland
Tel: +353 150 587 65
E-mail: liam.hyde@agriculture.gov.ie

Mr Gerry LOHAN

Departement of Agriculture, Food and the Marine
Backweston Admin. Building
Celbridge
Co. Kildare, Ireland
Tel: +353 150 587 66
E-mail: Gerry.lohan@agriculture.gov.ie

ITALY – ITALIE – ITALIA**Mr Ciro IMPAGNATIELLO**

Italian Codex Contact Point
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policy
Via XX Settembre, 20
00187 Roma, Italy
Tel: +39 064 665 60 46
Fax: +39 064 880 273
E-mail: c.impagnatiello@mpaaf.gov.it

Mr Carmelo CICERO

Ministero della Salute
Office VII
Animal Nutrition
Roma, Italy
Tel: +39 065 994 65 83
E-mail: c.cicero@sanita.it

JAPAN – JAPON – JAPÓN**Dr Takako KIMURA**

Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Animal Products Safety Division, Food Safety and Consumer
Affairs Bureau
1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
100-8950 Tokyo, Japan
Tel: +81 335 028 111
E-mail: takako_kimura@nm.maff.go.jp

Dr Yumiko SAKURAI

Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Animal Products Safety Division, Food Safety and Consumer
Affairs Bureau
1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
Tokyo, Japan
Tel: +81 335 028 111
E-mail: yumiko_sakurai2@nm.maff.go.jp

KENYA**Dr Purity NGUHIU**

Ministry of Livestock Development
Department of Veterinary Services
Veterinary Laboratories, Kabete
P.O. 00625, Kangemi
Nairobi, Kenya
Tel: +254 722 737 711
Email: puritynguhiu@yahoo.com

KUWAIT – KOWEÏT**Mr Abdul Jaleel ALKHUDDARI**

Sabah al – Salim B6 S1 h5, Kuwait
Tel: +965 9000 33 99
E-mail: [vet-dr@hotmail.com](mailto:veter-dr@hotmail.com)

LITHUANIA – LITUANIE - LITUANIA**Ms Natalija GUSEVA**

Permanent Representation of Lithuania to the EU
Rue Belliard 45, Office 3.15
1040 Brussels, Belgium
Tel: +32 278 81 899
E-mail: Natalija.guseva@eu.mfa.lt

MOROCCO – MAROC**Dr Abdelwahed Douk**

Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui
Agdal – Rabat, Morocco
Tel: +212 537 676 583
E-mail: a_douk@hotmail.com

Mr Abdellatif Sahnoun

Direction de Développement des Filières de Production
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Najah 40 Guiche Oudaya
Témara, Morocco
Tel: +212 618 140 505
E-mail: abdelsahnoun@gmail.com

Mr Mohamed TANNAOUI

Laboratoire Officiel d'Analyse et de Recherches Chimiques
25, rue Nichakra Rahal
Casablanca, Morocco
Tel: +212 522 302 007
E-mail: tannaoui1@yahoo.fr

NETHERLANDS – PAYS-BAS – PAÍSES BAJOS**Ms Astrid BULDER**

National Institute for Public Health and the Environment (RIVM)
Centre for Nutrition, Prevention and Health Services (VPZ)
P.O. Box 1
3720 BA Bilthoven, Netherlands
Tel: +31 302 747 048
E-mail: astrid.bulder@rivm.nl

Mr Rob THEELEN

Food and Consumer Product Safety Authority
Office for Risk Assessment
P.O. Box 43006
3540 AA Utrecht, Netherlands
Tel: +31 611 88 2558
E-mail: r.m.c.theelen@vwa.nl

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE – NUEVA ZELANDIA**Ms Janice ATTRILL**

Ministry for Primary Industries
Animal & Animal Products Directorate
25 The Terrace
6011 Wellington, New Zealand
Tel: +64 489 426 32
E-mail: Janice.attrilla@mpi.govt.nz

NIGERIA – NIGÉRIA**Mr Adekunle ADEBAMBO**

Federal Ministry of Trade and Investment (FMTI)
Federal Produce Inspection Service
Area 1 Old Federal Secretariat
Garki
Abuja, Nigeria
Tel: +234 803 248 17 88
E-mail: adebambo_adekunle@yahoo.com

Mr Julius Oreyemi APANISILE

Federal Ministry of Trade and Investment (FMTI)
Federal Produce Inspection Service
FMTI, Area 1 Old Federal Secretariat
Garki
Abuja, Nigeria
Tel: +234 803 312 42 56
E-mail: mrapanisile@yahoo.com

Ms Preye Olive EDOTIMI

National Agency for Food and Drug Administration and Control
Plot 2032 Olusegun Obasanjo Way
Wuse 7
Abuja, Nigeria
Tel: +234 803 302 48 23
E-mail: edotimi.p@nafdac.gov.ng

Mr Godwin Oyedele OYEDIJI

Nigerian Institute of Animal Science
Federal Ministry of Agriculture and Rural Development FMARD
Area 11, Garki
Abuja, Nigeria
Tel: +234 803 320 12 72
E-mail: oyedeleoediji@yahoo.com

Mr Mshelwala Gideon MBURSA

Federal Ministry of Agriculture and Rural Development
FMARD Area 11
Garki
Abuja, Nigeria
Tel: +234 803 786 38 43
E-mail: gidmm@yahoo.com

Mr Sikiru Ishola OLOWO

National Agency for Food and Drug Administrative & Control
Plot 2032, Olusegun Obasanjo Way
Wuse 7
Abuja, Nigeria
Tel: +234 807 367 70 43
E-mail: solowo_2000@yahoo.com

Mr John Toyin TAIWO

Federal Ministry of Agriculture and Rural Development
(FMARD)
Department of Livestock & Pest Control Services
FMARD AREA 11, Garki
Abuja, Nigeria
Tel: +234 803 323 53 75
E-mail: jonsolt@yahoo.co

NORWAY – NORVÈGE – NORUEGA**Ms Jorunn MADSEN**

Norwegian Food Safety Authority
Head Office
P.O.B. 383
N.2381 Brumunddal, Norway
Tel: +47 232 165 69
E-mail: jorunn.madsen@mattilsynet.no

Mr Karl-Erik SLINNING

Norwegian Food Safety Authority
Head Office
P.O.B. 383
N.2381 Brumunddal, Norway
Tel: +47 232 167 02
E-mail: karl-erik.slinning@mattilsynet.no

PHILIPPINES – FILIPINAS**Ms Estherlina D. ARIFALO**

Philippines / National Codex Organization
Department of Agriculture
Visayas Avenue, Diliman
Quezon City, Philippines
Tel: +632 924 79 54
E-mail: esther_arifalo@yahoo.com

POLAND – POLOGNE – POLONIA**Mr Krzysztof KWIATEK**

Chair of the Coordinating Committee for Europe
National Veterinary Research Institute
Department of Hygiene of Animal Feedingstuffs
57 Partyzantow Avenue
24-100 Pulawy, Poland
Tel: +48 818 893 082
E-mail: kwiatekk@piwet.pulawy.pl

PORTUGAL**Mr José COSTA**

Ministry of Agriculture, Sea, Environment and Spatial Planning
Animal Feeding Unit
Tapada da Ajuda, Edificio 1
1349-018 Lisboa, Portugal
Tel: +351 213 613 200
E-mail: josecosta@dgav.pt

REPUBLIC OF KOREA – RÉPUBLIQUE DE CORÉE – REPÚBLICA DE COREA**Mr Hong Sik MOON**

Director of Feed Industry Research Institute
KFA BLDG
1581-13 Seocho-Dong Seocho-Gu
Seoul, Republic of Korea
Tel: +82 258 157 23/4
E-mail: keoul@hanmail.net

Mr Hyung Sik KIM

Korea Livestock Products HACCP Accreditation Service
Gyeonggi Venture Yeonsung University, Anyang & dong,
Manau-gu, Anyang-Si
Gyeonggi-do, Republic of Korea
Tel: +82 10 5393 9562
E-mail: ommdaeil@gmail.com

Mr Eung-Gu LEE

Experiment & Research Institute, NAQS
Republic of Korea
Tel: +82 221 656 131
E-mail: 2eung9@korea.kr

Mr Juhung SEO

Formulator
NH Feed
451, Sungnae-Dong
Gangdong-Gu
Seoul, Republic of Korea
Tel: +82 10 6334 7941
E-mail: joo.hyung.seo@hotmail.com

Mr Kyoungmin SO

Rural Development Administration
Republic of Korea
Tel: +82 31 290 1676
E-mail: ls2273@korea.kr

Mr Young-Bae SON

Experiment & Research Institute, NAQS
Republic of Korea
Tel: +82 221 656 131
E-mail: 2788@korea.kr

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE – ARABIA SAUDITA**Dr Zohair MULLA**

Saudi Food and Drug Authority
Food Sector
SFDA 3292 North Ring Road
13312-6288 Riyadh, Saudi Arabia
Tel: +966 120 38 222
E-mail: zsmulla.c@sfda.gov.sa

SPAIN – ESPAGNE - ESPAÑA**Ms Patricia PERTEJO ALONSO**

Técnico Veterinario de Red de Alerta Sanitaria
D.G. de Producciones y Mercados Agrarios
Ministry of Agriculture, Food and Environment
C/Almagro, 33 – 4ª Planta
28010 Madrid, Spain
Tel: +34 913 471 799-66 12
E-mail: ppertejo@magrama.es

SWEDEN – SUÈDE – SUECIA**Dr Kjell WEJDEMAR**

Swedish Board of Agriculture
Dragarbrunnsgatan 35
75320 Uppsala, Sweden
Tel: +46 70 342 47 61
E-mail: kjell.wejdemar@jordbruksverket.se

SWITZERLAND – SUISSE – SUIZA**Mr François PYTHOUD**

Head of International Sustainable Agriculture Unit
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 323 44 45
Fax: +41 31 322 26 34
E-mail: francois.pythoud@blw.admin.ch

Ms Awilo OCHIENG PERNET

Codex Vice-Chairperson
Division of International Affairs
Swiss Federal Department of Home Affairs
Swiss Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 322 00 41
Fax: +41 31 322 11 31
E-Mail: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mr. Jacques CHAVAZ

Deputy Director General
 Head of Markets and International Affairs Directorate
 Swiss Federal Office for Agriculture
 Mattenhofstrasse 5
 3003 Bern, Switzerland
 Tel: +41 31 322 25 02
 Fax: +41 31 322 26 34
 E-Mail: jacques.chavaz@blw.admin.ch

Mr Elkin AMAYA

Global Regulatory Affairs Manager
 DSM Nutritional Products / Nutrition Innovation Center
 Wurmisweg 576
 4303 Kaiseraugst, Switzerland
 Tel: +41 79 264 38 22
 Fax: +41 61 815 87 70
 E-mail: elkin.amaya@dsm.com

Dr Rex FITZGERALD

Regulatory Toxicology Expert
 Swiss Centre for Applied Human Toxicology
 University of Basel
 Klingelbergstrasse 61
 4056 Basel, Switzerland
 Tel: +41 61 267 19 58
 E-mail: rex.fitzgerald@unibas.ch

Mr Michel GEINOZ

Responsable contrôle officiel des aliments pour animaux
 Agroscope Liebefeld-Posieux Research Station ALP
 P.O. Box 64
 1725 Posieux, Switzerland
 Tel: +41 26 407 73 92
 Fax: +41 26 407 73 00
 E-mail: michel.geinoz@alp.admin.ch

Mr Thomas JÄGGI

Swiss Farmer's Union
 Laurstrasse 10
 5201 Brugg, Switzerland
 Tel: +41 56 462 51 11
 E-mail: Thomas.jaeggi@sbv-usp.ch

Mr Martin MÜLLER

Swiss Codex Contact Point, Scientific Advisor
 Division of International Affairs
 Swiss Federal Office of Public Health
 Seilerstrasse 8
 3003 Bern, Switzerland
 Tel: +41 31 324 93 16
 Fax: +41 31 322 11 31
 E-mail: martin.mueller@bag.admin.ch

Ms Ursula TRÜEB

Representative of the Swiss Consumer Organizations
 Bözli 1
 4312 Magden, Switzerland
 Tel: +41 61 841 12 56
 E-mail: ursula.trueb@vtxmail.ch

Dr Ludovica VERZEGNASSI

CT-Regulatory and Scientific Affairs
 Nestec S.A.
 55, Av. Nestlé
 1800 Vevey, Switzerland
 Tel: +41 21 924 25 36
 E-mail: ludovica.verzegnassi@nestle.com

Mr Jean VIGNAL

Regulatory Affairs
 Nestec Ltd
 55, Avenue Nestlé
 1800 Vevey, Switzerland
 Tel: +41 21 924 35 01
 E-mail: jean.vignal@nestle.com

Mr Pascal ZAFFARANO

Means of Agriculture Production Directorate
 Swiss Federal Office for Agriculture
 Mattenhofstrasse 5
 3003 Bern, Switzerland
 Tel: +41 31 322 26 10
 Fax: +41 31 323 26 34
 E-mail: pascal.zaffarano@blw.admin.ch

Mr Paul ZWIKER

Representative of the Swiss Consumer Organizations
 Westliche Lettenstrasse 4
 9220 Bischofszell, Switzerland
 Tel: +41 71 420 06 44
 Fax: +41 71 420 06 43
 E-mail: zwiker@bluewin.ch

THAILAND – THAÏLANDE – TAILANDIA**Ms Wimolporn THITISAK**

Deputy Director General
 Department of Livestock Development
 69/1 Phayathai Rd., Rajthevi
 Bangkok 10400, Thailand
 Tel: +66 2653 4403
 Fax: +66 2953 4900
 E-mail: wimolporn2000@yahoo.com

Mr Krit BOONYAWATTANA

Ministry of Agriculture and Cooperatives
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards (ACFS)
 50 Phaholyotin Rd, Ladyao Chatuchak
 10900 Bangkok, Thailand
 Tel: +66 2561 2277 Ext. 1410
 E-mail: kritku@yahoo.com

Ms Yupa LAOJINDAPUN

Ministry of Agriculture and Cooperatives
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards (ACFS)
 50 Phaholyotin Rd. Ladyao Chatuchak
 10900 Bangkok, Thailand
 Tel: +66 256 122 77 Ext. 1458
 E-mail: yupa@acfs.go.th

Mr Anurojana PUNYAWAN

Thai Feed Mill Association
 CP Tower 313 Silom Road
 10900 Bangkok, Thailand
 Tel: +66 891 191 229
 E-mail: dr.max@cpf.co.th

Mr Thanabadee RODSOM

Bureau of Livestock Standard and Certification
 Department of Livestock Development
 69/1 Phayathai Rd. Ratchathevi
 10900 Bangkok, Thailand
 Tel: +66 265 344 44 Ext. 3156
 E-mail: nuiqc9@hotmail.com

TURKEY – TURQUIE – TURQUÍA**Ms Gonca OZTAP**

Ministry of Food, Agriculture and Livestock
 Department of Feed
 Eskisehir Yolu 9, km Lodumlu
 06060 Ankara, Turkey
 Tel: +9031 2258 76 50
 E-mail: gonca.oztap@tarim.gov.tr

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI – REINO UNIDO**Mr Keith MILLAR**

Hygiene & Microbiology Division
 Food Standards Agency
 Room 3C, Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH, United Kingdom
 Tel: +44 207 276 8472
 Fax: +44 207 276 8910
 E-mail: keith.millar@foodstandards.gsi.gov.uk

Ms Mandy JUMNOODOO

Hygiene & Microbiology Division
 Food Standards Agency
 Room 3C, Aviation House
 125 Kingsway
 London, WC2B, 6NH, United Kingdom
 Tel: +44 207 276 84 68
 E-mail: mandy.jumnoodoo@foodstandards.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA – ÉTATS-UNIS
D' AMÉRIQUE – ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA****Dr Daniel McCHESNEY**

Office of Surveillance and Compliance
 FDA/Center for Veterinary Medicine
 7529 Standish Place
 Rockville, MD
 US 20853
 Tel: +1 240 453 68 30
 E-mail: daniel.mcchesney@fda.hhs.gov

Mr Kyd D. BRENNER

DTB Associates, LLP
 1700 Pennsylvania Ave NW
 Suite 200
 Washington, DC 20006, USA
 Tel: +1 202 684 25 08
 E-mail: kbrenner@dtbassociates.com

Ms Doreen CHEN-MOULEC

US Department of Agriculture, U.S. Codex Office
 1400 Independence Ave SW
 20250-3700 Washington DC, USA
 Tel: +1 202 205 77 60
 E-mail: doreen.chen-moulec@fsis.usda.gov

Mr Randall GORDON

National Grain and Feed Association
 1250 I St.
 N.W. Suite 1003
 Washington, DC 20005, USA
 Tel: +1 202 289 08 73
 E-mail: rgordon@ngfa.org

Dr Jennifer KOEMAN

National Pork Board
 Science & Technology
 1776 NW 114th
 50325 Clive, USA
 Tel: +515 223 2633
 E-mail: jkoeman@pork.org

Dr Christine NAVARRE

Louisiana State University Agricultural Center
 131 Dalrymple Building, LSU
 70803 Baton Rouge, USA
 E-mail: cnavarre@agcenter.lsu.edu

Mr Joel NEWMAN

American Feed Industry Association (AFIA)
 2101 Wilson Blvd., Suite 916
 22201 Arlington, USA
 Tel: +1 703 558 35 62
 E-mail: jnewman@afia.org

Dr Elizabeth WAGSTROM

National Pork Producers Council
 122 C St. NW Suite 875
 Washington, DC 20001, USA
 Tel: +1 202 347 36 00
 E-mail: wagstroml@nppc.org

**INTERNATIONAL NON GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
– ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES – ORGANIZACIONES NO
GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES****ASSOCIATION OF AMERICAN FEED CONTROL OFFICIALS
(AAFCO)****Mr Tim HERRMAN**

AAFCO
 445 Agronomy Rd
 College Station TX USA 77845
 Tel: +1 979 845 11 21
 E-mail: tjh@otsc.tamu.edu

**EUROPEAN FEED MANUFACTURERS' FEDERATION
(FEFAC)****Mr Alexander DÖRING**

FEFAC
 Rue de la Loi 223
 1040 Brussels, Belgium
 Tel: +32 228 00 50
 E-mail: fefac@fefac.eu

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL HEALTH
(IFAH)****Ms Barbara FREISCHEM**

Executive Director
 IFAH
 rue Defacqz, 1
 1000 Brussels, Belgium
 Tel: +32 2 541 0112
 Fax +32 2 541 0119
 E-mail: b.freischem@ifahsec.org

Dr Olivier ESPEISSE

Vétérinaire Responsable
 IFAH
 Elanco
 24, Boulevard Vital Boubot
 92200 Neuilly/ Seine, France
 Tel: +33 155 493 535
 E-mail: espeisse_olivier@lilly.com

INTERNATIONAL FEED INDUSTRY FEDERATION (IFIF)**Ms Alexandra DE ATHAYDE**

Executive Director
 IFIF
 Freier Weg 6
 53177 Bonn, Germany
 Tel: +49 228 2861 7802
 E-mail: alexandra.athayde@ifif.org

Mr Philippe BECQUET

Head of Regulatory Affairs Europe
 DSM Nutritional Products / Animal Nutrition and Health
 Wurmisweg 576
 4303 Kaiseraugst, Switzerland
 Tel: +41 61 815 77 92
 E-mail: philippe.becquet@dsm.com

Ms Monica FANTI

IFIF
 Alltech Inc.
 3031 Catnip Hill Pike
 Nicholasville, KY, USA
 Tel: +1 (210) 861-4170
 E-mail: mfanti@alltech.com

Mr Didier JANS
FEFANA
Secretary General
Avenue Louise, 130A-Box 1
1050 Brussels, Belgium
Tel: +32 363 966 60
E-Mail: dja@fefana.org

Mr Colm MORAN
IFIF
14 Place Marie-Jeanne Bassot
92300 Levallois-Perret, France
Tel: +33 141 340 170
E-mail: cmoran@alltech.com

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)

Mr Koenraad DUHEM
Scientific Director
Institut de l'élevage
149, rue de Bercy
75595 Paris Cedex 12, France
Tel: +33 (0)1 40 04 53 37
Fax: +33 (0)1 40 04 52 75
E-mail: koenraad.duhem@idele.fr

Dr Maxim BOBKOV
Nestec S.A.
Avenue Nestlé 55
1800 Vevey, Switzerland
Tel: +41 21 924 36 95
E-mail: maxim.bobkov@nestle.com

Dr Jamie JONKER
National Milk Producers Federation
2101 Wilson Blvd
Suite 400, Arlington
Virginia USA 22201
Tel: +1 703 243 61 11
E-mail: jonker@nmpf.org

Mr Jörg SEIFERT
Technical Director
International Dairy Federation
70, Boulevard Auguste Reyers
1030 Brussels, Belgium
Tel: +32 272 567 43
E-mail: jseifert@fil.idf.org

FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS– ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN (FAO)

Daniela A. BATTAGLIA
Livestock Production Officer
Animal Production and Health Division, FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 065 705 67 73
Fax: +39 065 705 57 49
E-mail: daniela.battaglia@fao.org

Sarah CAHILL
Food Safety Officer
FAO/JEMRA Secretariat
Food Safety and Codex Unit
Agriculture and Consumer Protection
Department, FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 065 705 36 14
Fax: +39 065 705 45 93
E-mail: sarah.cahill@fao.org

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) – ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) – ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD (OMS)

Ms Mina KOJIMA
Technical Officer
World Health Organization
Department of Food Safety and Zoonoses
20, Avenue Appia
1211 Genève 27, Switzerland
Tel: +41 22 791 29 20
Fax: +41 22 791 48 07
E-mail: kojimam@who.int

CODEX SECRETARIAT –SECRÉTARIAT DU CODEX – SECRETARÍA DEL CODEX

Annamaria BRUNO
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06 570 56254
Fax: +39 06 570 54593
E-mail: annamaria.bruno@fao.org

Verna CAROLISSEN-MACKAY
Food Standards Officer
FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06 570 55629
Fax: +39 06 570 54593
E-mail: verna.carolissen@fao.org

SWISS SECRETARIAT – SECRÉTARIAT SUISSE – SECRETARÍA SUIZA

Ms Miriam ANDONIE
International Sustainable Agriculture Unit
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 322 19 51
Fax: +41 31 322 26 34
E-mail: miriam.andonie@blw.admin.ch

Mr Michael HARTMANN
International Sustainable Agriculture Unit
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 322 25 95
Fax: +41 31 322 26 34
E-mail: michael.hartmann@blw.admin.ch

Ms Lucie Künzle
Legal Affairs Unit
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 322 50 69
Fax: +41 31 322 26 34
E-mail: lucie.kuenzle@blw.admin.ch

Ms Veronika LINSMAYER
Rural Construction and Business
Assistance Unit
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 324 84 22
Fax: +41 31 322 26 34
E-mail: veronika.linsmayer@blw.admin.ch

Ms Isabella NEUHAUS

International Sustainable Agriculture Unit
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 322 25 69
Fax: +41 31 322 26 34
E-mail: isabella.neuhaus@blw.admin.ch

Mr Armand STUMP

Communication Unit
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Bern, Switzerland
Tel: +41 31 323 08 87
Fax: +41 31 322 26 34
E-mail: armand.stump@blw.admin.ch

Annexe II**AVANT-PROJET DE LIGNES DIRECTRICES SUR L'APPLICATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES EN MATIÈRE D'ALIMENTS POUR ANIMAUX****(Étape 8 de la procédure)****INTRODUCTION**

1. Ces lignes directrices visent à fournir des directives pour l'évaluation par les gouvernements des risques liés à l'alimentation des animaux et ses ingrédients, selon les principes Codex d'analyse des risques¹. Ils examinent les risques potentiels à la santé humaine associés à la présence de dangers dans l'alimentation d'animaux producteurs de denrées alimentaires et le transfert subséquent de dangers à des denrées alimentaires.

2. Ces lignes directrices doivent permettre l'évaluation des risques résultant de dangers présents dans l'alimentation animale sur la base des conditions locales, prenant en considération l'impact sur la sécurité sanitaire et la santé humaine. L'application de ces lignes directrices doit aussi permettre la comparaison internationale des évaluations de risque résultant de dangers présents dans les aliments pour animaux et ainsi promouvoir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

3. La mise en œuvre de ces lignes directrices exige un soutien et un entraînement spécialisés par des experts en alimentation animale et en analyse des risques.

4. Ces lignes directrices doivent être lues en relation avec le Code d'usages pour une bonne alimentation animale (CAC/RCP 54-2004).

5. Des directives du Codex sur l'évaluation des risques liés aux additifs alimentaires, aux contaminants de denrées alimentaires, aux toxiques naturels, aux résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires et aux dangers microbiologiques sont aussi fournies dans:

- Principes de travail en matière d'analyse des risques appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius²;
- Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments²;
- Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides²;
- Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments²;
- *Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements* (CAC/GL 62-2007);
- *Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques* (CAC/GL 63-2007);
- *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011);
- *Principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques* (CAC/GL 30-1999).

6. De plus amples informations sont données dans les Principes et méthodes d'évaluation OMS des risques liés aux produits chimiques dans les denrées alimentaires³ et les séries FAO/OMS d'évaluation des risques microbiologiques (MRA)⁴.

7. L'Annexe 1 énumère d'autres références qui ont été utilisées pour le développement de ce document.

¹ Dans tout le texte, le terme « aliments pour animaux » signifie à la fois les aliments pour animaux et leurs ingrédients, à moins qu'il en soit précisé autrement

² Manuel de procédure de la Commission Codex Alimentarius

³ <http://www.who.int/foodsafety/chem/principles/en/index1.html>

⁴ <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jemra/fr/>

PORTÉE

8. Ces lignes directrices s'appliquent à tous les dangers présents dans les aliments pour animaux producteurs de denrées alimentaires qui peuvent avoir un effet néfaste pour la santé humaine. Les agents qui peuvent avoir un effet néfaste sur la santé animale mais qui n'ont aucun impact sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires ne sont pas pris en considération, n'étant donné qu'ils ne sont pas régis par le Codex Alimentarius.

9. L'exposition humaine directe à des dangers liés à l'alimentation animale, par exemple l'exposition professionnelle pendant la production et le traitement d'aliments pour animaux, n'est pas prise en considération, n'étant pas régie par le Codex Alimentarius.

DÉFINITIONS

10. Les définitions suivantes sont données pour assurer une compréhension commune des termes utilisés dans cette directive.

Additif d'aliments pour animaux: Tout ingrédient ajouté intentionnellement qui n'est pas normalement consommé sous forme d'aliment pour animaux, qu'il ait ou non une valeur nutritive, affectant les caractéristiques du produit d'alimentation animale ou des produits d'origine animale. Cette définition comprend les microorganismes, enzymes, régulateurs d'acidité, oligo-éléments, vitamines et autres produits, selon l'usage qui en est fait et le mode d'administration.⁵

Aliments pour animaux: Toute substance composée d'un ou plusieurs ingrédients, transformée, semi-transformée ou brute destinée à l'alimentation directe des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine.⁵

Analyse des risques: Processus comportant trois volets: évaluation des risques, gestion des risques et communication sur les risques.²

Caractérisation des dangers: Évaluation qualitative et/ou quantitative de la nature des effets adverses pour la santé associés aux agents biologiques, chimiques et physiques qui peuvent être présents dans un aliment. Pour les agents chimiques, une évaluation de la dose-réponse doit être effectuée. Pour les agents biologiques ou physiques, une évaluation de la dose-réponse doit être effectuée si les données sont disponibles.²

Caractérisation des risques: Estimation qualitative et/ou quantitative, compte tenu des incertitudes inhérentes à l'évaluation, de la probabilité, de la fréquence et de la gravité des effets adverses connus ou potentiels sur la santé susceptibles de se produire dans une population donnée, sur la base de l'identification des dangers, de la caractérisation des dangers et de l'évaluation de l'exposition.²

Communication sur les risques: Échange interactif, tout au long du processus d'analyse des risques, d'informations et d'opinions sur les risques, les facteurs liés aux risques et les perceptions des risques, entre les responsables de leur évaluation et de leur gestion, les consommateurs, l'industrie, les milieux universitaires et les autres parties intéressées, et notamment l'explication des résultats de l'évaluation des risques et des fondements des décisions prises en matière de gestion des risques.²

Contaminant: Toute substance qui n'est pas intentionnellement ajoutée à la denrée alimentaire ou aux aliments des animaux producteurs de denrées alimentaires, mais qui est cependant présente dans celle-ci comme un résidu de la production (y compris les traitements appliqués aux cultures et au bétail et dans la pratique de la médecine vétérinaire), de la fabrication, de la transformation, de la préparation, du traitement, du conditionnement, de l'emballage, du transport ou du stockage de ladite denrée ou dudit aliment pour animaux, ou à la suite de la contamination par l'environnement. L'expression ne s'applique pas aux débris d'insectes, poils de rongeurs et autres substances étrangères.²

Danger: Agent biologique, chimique ou physique présent dans un aliment ou état de cet aliment pouvant avoir un effet adverse sur la santé.² Dans les présentes lignes directrices, ce terme s'utilise pour un agent présent dans les aliments pour animaux qui peut avoir un effet adverse sur la santé humaine après son transfert dans un produit comestible.

Denrée alimentaire: Toute substance traitée, partiellement traitée ou brute, destinée à l'alimentation humaine, et englobe les boissons, le « chewing-gum » et toutes les substances utilisées dans la fabrication, la préparation et le traitement des aliments, à l'exclusion des substances employées uniquement sous forme de médicaments, de cosmétiques ou de tabac.²

Estimation des risques: Estimation quantitative des risques résultant de la caractérisation des risques.²

⁵ Code d'usages pour une bonne alimentation animale (CAC/RCP 54-2004)

Évaluation de l'exposition: Évaluation qualitative et/ou quantitative de l'ingestion humaine probable d'un agent biologique, chimique ou physique par le biais des aliments, ainsi que par suite de l'exposition à d'autres sources, le cas échéant.² Dans ces lignes directrices, elle peut aussi se référer à la prise en considération de l'exposition d'un animal producteur de denrées alimentaires à un danger et à l'évaluation de la quantité prévisible d'un danger dans l'alimentation pour animaux qui peut se transmettre à un produit comestible.

Évaluation des risques: Processus à base scientifique comprenant les étapes suivantes: (i) identification des dangers, (ii) caractérisation des dangers, (iii) évaluation de l'exposition et (iv) caractérisation des risques.²

Évaluation qualitative des risques

Évaluation des risques basée sur des données qui, tout en constituant une base inadéquate pour des estimations numériques de risques, permet toutefois, lorsqu'elle est déterminée par une expertise antérieure et l'identification des incertitudes concomitantes le classement des risques ou leur répartition en diverses catégories descriptives des risques.⁶

Évaluation quantitative des risques: Évaluation des risques exprimée numériquement et indication des incertitudes concomitantes.⁶

Gestion des risques: Processus distinct de l'évaluation des risques, consistant à mettre en balance les différentes politiques possibles en consultation avec toutes les parties intéressées, en tenant compte de l'évaluation des risques et d'autres facteurs ayant une importance pour la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques commerciales loyales et, au besoin, à choisir les mesures de prévention et de contrôle appropriées.²

Identification des dangers: Identification d'agents biologiques, chimiques et physiques susceptibles de provoquer des effets adverses pour la santé et qui peuvent être présents dans un aliment donné ou un groupe d'aliments.²

Ingrédient d'aliments pour animaux: Élément constituant de toute combinaison ou de tout mélange destiné à l'alimentation animale, qu'il ait ou non une valeur nutritionnelle dans le régime alimentaire de l'animal, y compris les additifs. Les ingrédients peuvent être d'origine végétale, animale ou aquatique ou être d'autres substances organiques ou inorganiques.⁶

Produit comestible: Tout tissu ou produit comestible issu d'animaux producteurs de denrées alimentaires qui est destiné à la consommation humaine, dont par exemple la viande, le poisson, les œufs et le lait.

Produit de la biotransformation: Produit résultant de la transformation d'un agent chimique ou biologique dans le corps d'un animal producteur de denrées alimentaires (par exemple par le métabolisme).

Profil de risques: Description du problème de salubrité des aliments et de son contexte.²

Risque: Fonction de la probabilité d'un effet adverse pour la santé et de sa gravité, du fait de la présence d'un (de) danger(s) dans un aliment.² Dans les présentes lignes directrices, peut aussi se référer à la probabilité qu'un danger présent dans les aliments ingérés par un animal producteur de denrées alimentaires soit transféré à un produit comestible à un niveau qui puisse causer des effets négatifs sur la santé humaine.

Substances indésirables: Contaminants et autres substances, présents dans et/ou sur des aliments pour animaux et leurs ingrédients et qui constituent un risque pour la santé des consommateurs, y compris les problèmes de santé animale liés à la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine.⁵

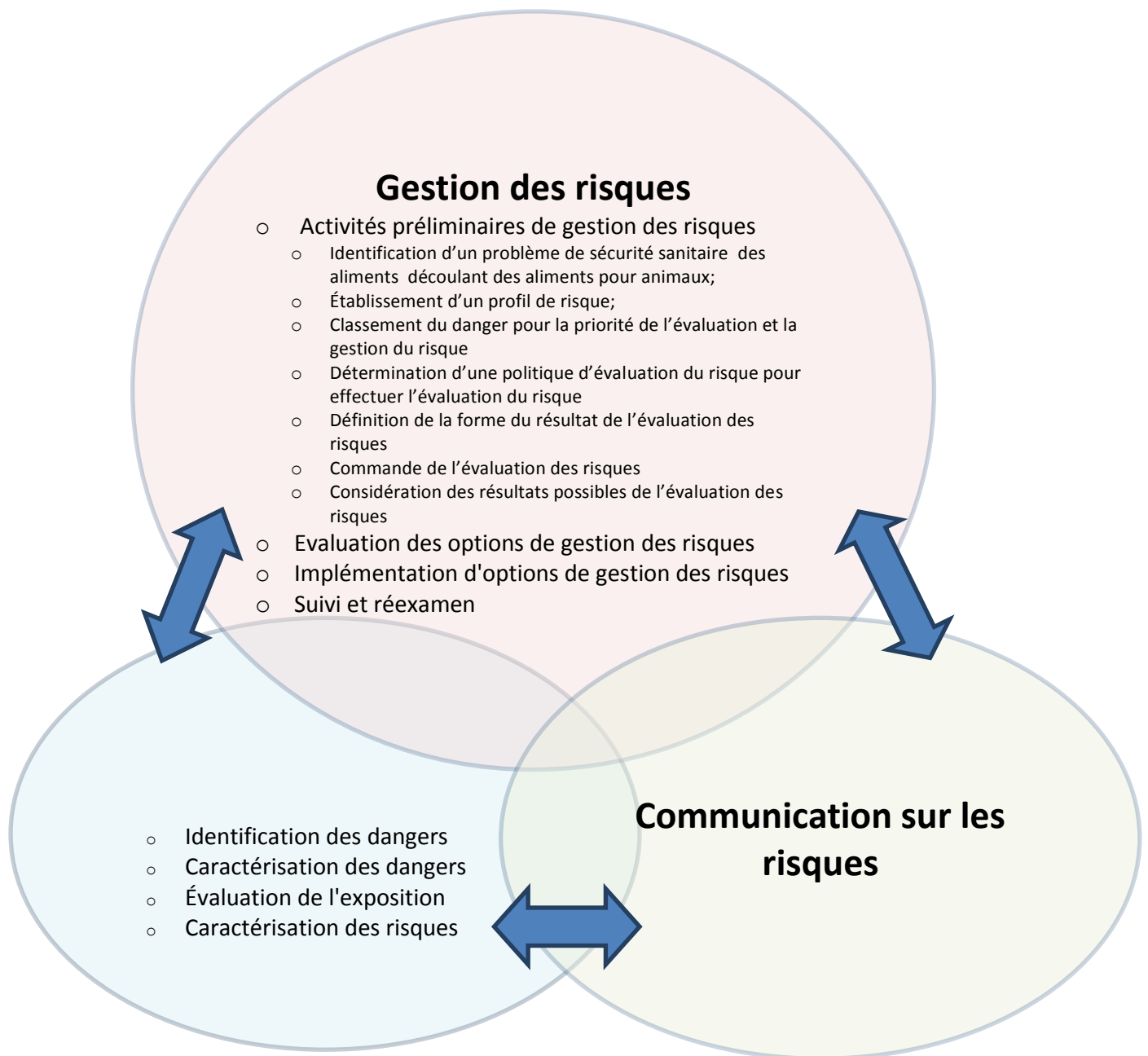
Transfert: Passage d'un danger chimique ou biologique (y compris des produits dangereux de la biotransformation) des aliments pour animaux à un produit comestible d'origine animale.

Transparent: La caractéristique d'un processus par lequel la justification, la logique de développement, les contraintes, les suppositions, les jugements de valeur, les décisions, les limitations et les incertitudes de la détermination exprimée sont entièrement et systématiquement déclarés, documentés et accessibles à des fins de critique.⁶

L'ÉVALUATION DES RISQUES DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DES RISQUES CODEX

11. L'évaluation des risques est un des trois volets appartenant à l'analyse des risques, avec la gestion des risques et la communication sur les risques.

⁶ Principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques (CAC/GL 30-1999)

Illustration 1: Vue d'ensemble de l'analyse des risques

12. Une évaluation des risques est déclenchée par le gestionnaire des risques. Les activités préliminaires de gestion des risques comprennent en particulier: l'identification d'un problème de sécurité sanitaire provenant des aliments pour animaux; l'établissement d'un profil des risques; le classement du danger pour définir les priorités de l'évaluation des risques et de la gestion des risques (pour plus de détails, voir la Ligne directrice à l'usage des gouvernements sur l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux); la détermination d'une politique d'évaluation des risques pour la conduite de l'évaluation des risques; la définition de la forme du résultat de l'évaluation des risques; la commande de l'évaluation des risques et la considération des résultats possibles de l'évaluation des risques.

13. La politique d'évaluation des risques doit être établie par le gestionnaire des risques avant l'évaluation des risques, en consultation avec les évaluateurs des risques et toutes les autres parties intéressées. Cette procédure vise à assurer que l'évaluation des risques soit systématique, complète, documentée, neutre et transparente. Le mandat donné par les gestionnaires des risques aux évaluateurs des risques devrait être aussi clair que possible.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES RISQUES

14. La portée et l'objectif de l'évaluation des risques spécifique mise en œuvre doivent être clairement déclarés et en accord avec la politique d'évaluation des risques. La forme du résultat et les éventuels résultats alternatifs de l'évaluation des risques doivent être définis.

15. Les experts responsables de l'évaluation des risques doivent être objectifs dans leur travail scientifique et choisis d'une manière transparente sur la base de leur expertise.

16. L'évaluation des risques est un processus basé sur la science et doit suivre une approche structurée comprenant les quatre étapes suivantes: l'identification des dangers, la caractérisation des dangers, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques.

17. L'évaluation des risques doit être basée sur les données scientifiques disponibles les plus pertinentes dans le contexte national. Elle doit autant que possible utiliser les informations quantitatives disponibles. L'évaluation des risques peut aussi prendre en compte des informations qualitatives.

18. Les contraintes, incertitudes et hypothèses qui ont un impact sur l'évaluation des risques doivent être explicitement prises en considération à chaque étape de l'évaluation des risques et documentées de manière transparente. L'expression de l'incertitude ou de la variabilité des estimations des risques peut être qualitative ou quantitative, mais elle doit être quantifiée pour autant que cela soit scientifiquement faisable et doit être documentée.

Identification des dangers

19. Les dangers dans les aliments pour animaux peuvent comprendre les agents biologiques, les substances chimiques (tels les « métaux lourds », les dioxines, des niveaux excessifs de pesticides, de médicaments vétérinaires et d'additifs), les radionucléides et d'autres substances indésirables. Les produits de la biotransformation présents dans les produits comestibles doivent aussi être pris en considération.

20. Les additifs des aliments pour animaux, les médicaments vétérinaires et les pesticides utilisés dans les aliments pour animaux, qui ont été évalués quant à leur sécurité et qui ont été utilisés selon les conditions d'usage pré-approuvées par les autorités compétentes, ne doivent pas à première vue être considérés comme des dangers.

21. Les agents physiques dans les aliments pour animaux ne sont pas reconnus comme dangers pouvant raisonnablement causer des effets négatifs pour la santé humaine; ils peuvent plutôt constituer un risque pour la santé animale, qui n'est pas couverte par ces lignes directrices.

22. Les facteurs à prendre en considération comprennent ceux qui peuvent notablement influencer l'apparition d'un danger donné dans les aliments pour animaux et qui peuvent être spécifiques au lieu, pays ou région, ainsi que les conditions environnementales et des interactions avec d'autres matériaux pendant la culture, la récolte, le séchage, la transformation, le stockage, la manutention et le transport.

23. Des informations utiles sur la présence du danger dans les aliments pour animaux peuvent être obtenues sur la base d'échantillons issus de la surveillance réglementaire et d'investigations, de données publiées par des agences gouvernementales et par des revues scientifiques soumises au contrôle des pairs, et aussi de programmes internationaux tels le Système mondial de surveillance de l'environnement de l'OMS (GEMS/Aliments); le Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN); et d'autres systèmes fiables d'alerte rapide ainsi que des programmes d'autocontrôle des industries.

24. Afin d'évaluer quels ingrédients des aliments pour animaux peuvent contenir un danger donné, il faut prendre en considération la source des ingrédients des aliments pour animaux et les conditions et interactions environnementales, ainsi que le potentiel d'introduction de dangers pendant leur fabrication, préparation, transport, manutention, stockage et utilisation. De nombreux ingrédients d'aliments pour animaux sont fabriqués comme des co-produits ou sous-produits d'autres processus de fabrication, y compris des processus industriels, et une évaluation de ces processus et de leur potentiel d'introduction de dangers dans les aliments pour animaux peut être nécessaire.

Caractérisation des dangers

25. La caractérisation des dangers se réfère à l'évaluation qualitative et/ou quantitative de la nature des effets néfastes pour la santé associés aux dangers qui peuvent être présents dans des aliments pour animaux et dans les produits comestibles suite à un transfert. Il faudra procéder à une caractérisation des dangers pour tout danger identifié, y compris les produits de la biotransformation dans les produits comestibles.

26. Des informations sur la caractérisation de dangers spécifiques peuvent être obtenues dans des rapports et monographies internationaux émanant d'organismes d'évaluation des risques et/ou de publications scientifiques évaluées par les pairs. Les sources d'information doivent être documentées.

27. Les valeurs de référence sont identifiées pour la caractérisation de dangers liés aux substances chimiques, spécialement pour une exposition par voie orale, p. ex. par la dose journalière admissible (DJA), la dose journalière tolérable (DJT), et la dose aiguë de référence (DAR). Pour les dangers biologiques, dans la mesure du possible, une relation dose-réponse est établie.

28. Si les données disponibles sont inadéquates pour caractériser un danger, il peut être nécessaire d'envisager la génération de telles données. Le gestionnaire de risques peut demander une action pour résoudre le problème des lacunes de données. Toute génération de nouvelles données doit être basée sur des principes et des procédures scientifiques pertinents.

Évaluation de l'exposition

29. L'évaluation de l'exposition humaine est l'évaluation qualitative et/ou quantitative de l'ingestion prévisible du/des danger(s) par la voie des denrées alimentaires. Le but de l'évaluation de l'exposition dans l'évaluation des risques liés aux aliments pour animaux est d'estimer le niveau de présence du ou des dangers dans le ou les produits comestibles après le transfert depuis les aliments pour animaux. Par la suite, ces niveaux estimés du danger dans les produits comestibles provenant des aliments pour animaux sont utilisés comme données de base pour l'évaluation de l'exposition humaine.

30. Le(s) produit(s) comestible(s) final(aux) doit/doivent être défini(s) de manière aussi précise que nécessaire dans l'évaluation de l'exposition.

31. L'évaluation de l'exposition doit utiliser des données quantitatives au niveau du/des danger(s) ou de la prévalence dans les aliments pour animaux et/ou le(s) produit(s) comestible(s). Si des données quantitatives ne sont pas disponibles, une approche d'évaluation des risques semi-quantitative ou qualitative peut être utile à l'évaluation du risque alimentaire sanitaire potentiel. Si nécessaire, l'évaluation devra être réexaminée lorsque des données scientifiques quantitatives auront été obtenues.

32. Les données obtenues à partir de l'échantillonnage et des tests d'aliments pour animaux et de produits comestibles peuvent être utiles pour quantifier l'exposition. Les plans d'échantillonnage des aliments pour animaux et produits comestibles doivent appliquer des principes et des procédures scientifiquement reconnus, selon les *Directives générales sur l'échantillonnage* (CAC/GL 50-2004). Le plan d'échantillonnage devrait prendre en considération une distribution potentiellement non-homogène du danger. Les méthodes analytiques de laboratoire doivent être validées en utilisant des principes et procédures scientifiquement reconnus, selon les *Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse à l'aide de la démarche-critères*¹.

33. L'évaluation de l'exposition pour un danger découlant des aliments pour animaux est un processus à deux étapes. La première concerne l'exposition de l'animal producteur de denrées alimentaires au(x) danger(s) par son alimentation. Si une telle exposition existe, la seconde étape est d'évaluer le transfert du/des danger(s) aux produits comestibles provenant de l'animal producteur de denrées alimentaires.

Première étape: *Evaluation de l'exposition animale*

34. La première étape implique::

- a) L'identification des aliments pour animaux qui peuvent contribuer à l'ingestion d'un danger donné;
- b) La détermination de la concentration du danger dans les aliments pour animaux;
- c) Le calcul de l'ingestion du danger par l'animal producteur de denrées alimentaires à partir de sources pertinentes d'aliments pour animaux sur la base d'informations appropriées concernant les pratiques d'alimentation (quantité, fréquence et durée de l'ingestion de l'aliment pour animaux).
- d) Identification et, si possible, quantification, d'autres sources du danger qui peuvent contribuer à l'exposition de l'animal producteur de denrées alimentaires au danger (litière, sol, eau, air, autres).

35. L'exposition animale variera en fonction de la formulation des aliments pour animaux, de leur mode d'utilisation pour l'animal et des scénarios d'exposition.

Seconde étape: *Transfert*

36. Des modèles et des mesures sont utilisés pour calculer le transfert par le biais de l'animal producteur de denrées alimentaires et le niveau et/ou la prévalence de danger qui en résulte dans le produit comestible.

37. Le transfert d'un danger des aliments pour animaux au produit comestible dépend de sa cinétique dans l'animal producteur de denrées alimentaires, dont l'absorption, la biotransformation, la distribution, l'excrétion et le potentiel d'accumulation ou de prolifération dans les tissus.

38. La cinétique peut en particulier être influencée par:

- Les propriétés biologiques ou chimiques du danger;
- L'espèce, la souche, le sexe, le stade de vie et l'état de santé de l'animal producteur de denrées alimentaires;
- La fréquence et la durée de l'ingestion de l'aliment pour animaux;
- La formulation de l'aliment pour animaux et l'interaction potentielle entre le danger et les composants des aliments pour animaux.

39. Des modèles, toxicocinétiques ou autres, publiés et évalués par les pairs, à même de prédire le transfert du danger des aliments pour animaux aux produits comestibles, peuvent être utilisés ou adaptés pour une évaluation d'exposition donnée. Les sources d'information doivent être documentées.

40. L'évaluation de l'exposition par les aliments pour animaux devrait donner comme résultat la détermination du niveau attendu ou de la prévalence du danger dans le produit comestible. Ce résultat est alors incorporé comme point de départ de l'évaluation de l'exposition humaine pour les denrées alimentaires. L'évaluation de l'exposition humaine au danger devrait être effectuée en utilisant des aliments et groupes d'aliments pertinents et/ou des populations humaines spécifiques pour prendre en compte les aliments pour animaux en tant que source d'exposition (par modélisation).

Caractérisation des risques

41. La caractérisation des risques, dans une évaluation des risques, prend en considération les résultats de la caractérisation du danger et de l'évaluation de l'exposition afin d'estimer le risque pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

42. Une première estimation des risques peut être effectuée en comparant les niveaux prédits du danger dans le produit comestible avec les niveaux maximaux nationaux ou internationaux pour les produits alimentaires.

43. Si une évaluation plus conséquente des risques est nécessaire, une estimation des risques pourrait par exemple être: a) une estimation de la probabilité qu'une concentration donnée d'un danger dans les aliments pour animaux pourrait entraîner une concentration dans des produits comestibles dépassant une directive de santé nationale ou internationale (DJA, DJT); ou b) une estimation de la probabilité qu'un agent infectieux dans des aliments pour animaux puisse mener à l'infection d'un animal, qui pourrait produire une contamination inacceptable d'un produit comestible.

44. Lorsque le danger est aussi présent dans des sources environnementales comme l'eau et l'air, ou dans des denrées alimentaires d'origine non-animale, d'autres évaluations d'exposition au sujet de ces sources doivent être prises en compte pour la caractérisation des risques et les options subséquentes de gestion des risques.

45. Des résultats complémentaires d'une évaluation des risques, qui pourraient avoir été définis lors du lancement de l'évaluation, peuvent comprendre l'évaluation des effets de différentes options de gestion des risques dans le contexte du risque estimé pour la santé.

RAPPORT

46. L'évaluation des risques doit être entièrement et systématiquement documentée et communiquée au gestionnaire de risque.

47. Le rapport sur l'évaluation des risques devrait indiquer toutes les contraintes, incertitudes et suppositions ainsi que leur impact sur l'évaluation des risques. Les avis minoritaires doivent aussi être enregistrés. La responsabilité de résoudre la question de l'impact d'une incertitude sur la décision de gestion des risques incombe au gestionnaire des risques, et non à l'évaluateur.

48. Les conclusions de l'évaluation des risques seront présentées au gestionnaire des risques sous une forme facilement compréhensible et utile et mises à disposition des autres évaluateurs de risques et intéressés afin qu'ils puissent passer en revue l'évaluation.

ANNEXE I

Le WHO Human Health Risk Assessment Toolkit: Chemical Hazards. IPCS Harmonization Project Document No. 8. WHO, Geneva, 2010. ISBN 978 92 4 154807 6.
(<http://www.who.int/entity/ipcs/publications/methods/harmonization/toolkit.pdf>)

Rapport de la Réunion mixte d'experts FAO/OMS sur l'impact des aliments pour animaux sur la sécurité sanitaire. FAO/OMS, Rome, 2008. ISBN 978-92-5-105902-9;
(<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/a1507f/a1507f00.pdf>)

Les publications FAO/OMS sur les évaluations de risques microbiologiques (<http://www.who.int/foodsafety/publications/micro/en/>) y compris la Caractérisation des dangers liés à la présence de pathogènes dans les aliments et dans l'eau (MRA série 3); l'Exposure Assessment of Microbiological Hazards in Food (MRA série 7); et la Risk Characterization of Microbiological Hazards in Food (MRA série 17).

Les sections pertinentes du Code sanitaire pour les animaux terrestres OIE (<http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne>) et du Code sanitaire pour les animaux aquatiques OIE (<http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-aquatique/acces-en-ligne/>)

Bonnes pratiques FAO pour l'industrie des aliments pour animaux FAO 2010. FAO Animal Production and Health Manual No. 9. FAO/IFIP, Rome, 2010. ISBN 978-92-5-106487-0.
(<http://www.fao.org/docrep/012/i1379e/i1379e00.htm>).

Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, contaminants et médicaments vétérinaires (JECFA) (<http://www.who.int/foodsafety/chem/jecfa/publications/en/> et <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jecfa/fr/>)

Réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR)
(<http://www.who.int/foodsafety/chem/jmpr/en/> et <http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/pests/pm/jmpr/en/>)

Réunions conjointes FAO/OMS d'experts sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA)
(<http://www.who.int/foodsafety/micro/jemra/en/> et <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jemra/fr/>)

Programme international de l'OMS sur la sécurité chimique (IPCS) (<http://www.inchem.org/>)

Concise International Chemical Assessment Documents de l'OMS (CICAD)
(<http://www.who.int/ipcs/publications/cicad/>)

Le portail sur l'alimentation animale fournit des références supplémentaires et des documents pertinents pour l'évaluation des risques liés aux aliments pour animaux (<http://www.fao.org/animalfeeding>).

Annexe III**AVANT-PROJET DE LIGNE DIRECTRICE À L'USAGE DES GOUVERNEMENTS DANS
L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES DANGERS LIÉS AUX ALIMENTS POUR ANIMAUX**

(à l'étape 5/8)

INTRODUCTION

1. L'établissement des priorités des dangers est une activité de gestion des risques dans le cadre de l'analyse des risques.
2. L'objectif de l'établissement des priorités des dangers dans les aliments pour animaux telle que décrit dans le présent document est d'assurer la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale en optimisant l'allocation des ressources nécessaires pour les activités de gestion des risques.

PORTÉE

3. Ce document donne des directives aux gouvernements sur l'établissement des priorités des dangers dans les aliments pour animaux et leurs ingrédients¹ en utilisant l'approche de l'analyse multicritères. Néanmoins, il est reconnu que d'autres approches peuvent être utilisées pour établir les priorités des dangers.
4. Cette ligne directrice s'applique à tous les dangers présents dans les aliments pour animaux producteurs de denrées alimentaires qui peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine. Les agents qui peuvent avoir un effet néfaste sur la santé animale mais qui n'ont aucun impact sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires ne sont pas pris en considération, n'étant pas régis par le Codex Alimentarius.
5. L'exposition humaine directe à des dangers liés à l'alimentation animale, par exemple l'exposition professionnelle pendant la production et le traitement d'aliments pour animaux, n'est pas prise en considération, n'étant pas régie par le Codex Alimentarius.

DÉFINITIONS

6. Les définitions suivantes sont données pour assurer une compréhension commune des termes utilisés dans le présent document.

Additif d'aliments pour animaux: Tout ingrédient ajouté intentionnellement qui n'est pas normalement consommé sous forme d'aliment pour animaux, qu'il ait ou non une valeur nutritive, affectant les caractéristiques du produit d'alimentation animale ou des produits d'origine animale. Cette définition comprend les microorganismes, enzymes, régulateurs d'acidité, oligo-éléments, vitamines et autres produits, selon l'usage qui en est fait et le mode d'administration.²

Produit d'alimentation animale médicamenteux: Tout aliment pour animaux contenant des médicaments vétérinaires, tels que définis dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius.³

Aliments pour animaux: Toute substance composée d'un ou plusieurs ingrédients, transformée, semi-transformée ou brute destinée à l'alimentation directe des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine.³

Analyse des risques: Processus comportant trois volets: évaluation des risques, gestion des risques et communication sur les risques.²

¹ Dans tout le texte, le terme "aliments pour animaux" signifie à la fois les aliments pour animaux et leurs ingrédients, à moins qu'il n'en soit précisé autrement

² Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius

³ Code d'usages pour une bonne alimentation animale (CAC/RCP 54-2004)

Auxiliaire technologique: Toute substance ou matière, à l'exclusion des appareils ou instruments, non consommée comme ingrédient alimentaire en soi et volontairement utilisée dans la transformation des matières premières, des denrées alimentaires ou de leurs ingrédients, pour répondre à un certain objectif technologique pendant le traitement ou la transformation et pouvant avoir pour résultat la présence non intentionnelle mais inévitable de résidus ou de dérivés dans le produit fini.² (Dans le présent document, cette définition s'applique aux aliments pour animaux et leurs ingrédients).

Caractérisation des risques: Estimation qualitative et/ou quantitative, compte tenu des incertitudes inhérentes à l'évaluation, de la probabilité, de la fréquence et de la gravité des effets adverses connus ou potentiels sur la santé susceptibles de se produire dans une population donnée, sur la base de l'identification des dangers, de la caractérisation des dangers et de l'évaluation de l'exposition.³

Communication sur les risques: Échange interactif, tout au long du processus d'analyse des risques, d'informations et d'opinions sur les risques, les facteurs liés aux risques et les perceptions des risques, entre les responsables de leur évaluation et de leur gestion, les consommateurs, l'industrie, les milieux universitaires et les autres parties intéressées, et notamment l'explication des résultats de l'évaluation des risques et des fondements des décisions prises en matière de gestion des risques.²

Contaminant: Toute substance qui n'est pas intentionnellement ajoutée à la denrée alimentaire ou aux aliments des animaux producteurs de denrées alimentaires, mais qui est cependant présente dans celle-ci comme un résidu de la production (y compris les traitements appliqués aux cultures et au bétail et dans la pratique de la médecine vétérinaire), de la fabrication, de la transformation, de la préparation, du traitement, du conditionnement, de l'emballage, du transport ou du stockage de ladite denrée ou dudit aliment pour animaux, ou à la suite de la contamination par l'environnement. L'expression ne s'applique pas aux débris d'insectes, poils de rongeurs et autres substances étrangères.⁴

Contamination croisée: Contamination d'un matériel ou d'un produit par un autre matériel ou produit, y compris une contamination provenant de l'utilisation antérieure de l'équipement.

Danger: Agent biologique, chimique ou physique présent dans un aliment ou état de cet aliment pouvant avoir un effet adverse pour la santé.³ Dans cette ligne directrice, ce terme s'utilise pour un agent présent dans les aliments pour animaux qui peut avoir un effet adverse sur la santé humaine après son transfert dans un produit comestible.

Denrée alimentaire: Toute substance traitée, partiellement traitée ou brute, destinée à l'alimentation humaine, et englobe les boissons, le « chewing-gum » et toutes les substances utilisées dans la fabrication, la préparation et le traitement des aliments, à l'exclusion des substances employées uniquement sous forme de médicaments, de cosmétiques ou de tabac.²

Évaluation des risques: Processus à base scientifique comprenant les étapes suivantes: (i) identification des dangers, (ii) caractérisation des dangers, (iii) évaluation de l'exposition, et (iv) caractérisation des risques.²

Gestion des risques: Processus, distinct de l'évaluation des risques, consistant à mettre en balance les différentes politiques possibles en consultation avec toutes les parties intéressées, en tenant compte de l'évaluation des risques et d'autres facteurs ayant une importance pour la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques commerciales loyales et, au besoin, à choisir les mesures de prévention et de contrôle appropriées.²

Ingrédient d'aliments pour animaux: Élément constituant de toute combinaison ou de tout mélange destiné à l'alimentation animale, qu'il ait ou non une valeur nutritionnelle dans le régime alimentaire de l'animal, y compris les additifs. Les ingrédients peuvent être d'origine végétale, animale ou aquatique ou être d'autres substances organiques ou inorganiques.²

Produit comestible: Tout tissu ou produit comestible issu d'animaux producteurs de denrées alimentaires qui est destiné à la consommation humaine, dont par exemple la viande, le poisson, les œufs et le lait.

Produit de la biotransformation: Produit résultant de la transformation d'un agent chimique ou biologique dans le corps d'un animal producteur de denrées alimentaires (par exemple par le métabolisme).

Risque: Fonction de la probabilité d'un effet adverse pour la santé et de sa gravité, du fait de la présence d'un (de) danger(s) dans un aliment.² Dans les présentes lignes directrices, peut aussi se référer à la probabilité qu'un danger présent dans les aliments ingérés par un animal producteur de denrées alimentaires soit transféré à un produit comestible à un niveau qui puisse causer des effets négatifs sur la santé humaine.

Transfert: Passage d'un danger chimique ou biologique (y compris des produits dangereux de la biotransformation) des aliments pour animaux à un produit comestible d'origine animale.

Substances indésirables: Contaminants et autres substances présents dans et/ou sur les aliments pour animaux et leurs ingrédients et qui constituent un risque pour la santé des consommateurs, y compris les problèmes de santé animale liés à la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine.³

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES DANGERS DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DES RISQUES CODEX

7. L'analyse des risques comporte trois composantes distinctes mais étroitement liées: la gestion des risques, l'évaluation des risques et la communication sur les risques.²

8. La gestion des risques comprend des activités préliminaires de gestion des risques (identification d'un problème de sécurité sanitaire lié aux aliments pour animaux, détermination des profils de risques, classement du danger à des fins d'établissement des priorités pour l'évaluation des risques et la gestion des risques; détermination d'une politique d'évaluation des risques pour la conduite de l'évaluation des risques; définition de la forme du résultat de l'évaluation des risques; mise en œuvre de l'évaluation des risques et prise en compte des résultats possibles de l'évaluation des risques), l'évaluation des options de gestion des risques, la mise en œuvre d'options de gestion des risques, le monitoring et le contrôle⁴. L'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux fait partie des activités préliminaires de gestion des risques, mais peut aussi être effectué à n'importe quel stade du processus d'analyse des risques.

9. L'Annexe 3 énumère les références utilisées pour développer ce document.

10. Des détails au sujet des étapes sont décrits ci-dessous. Un exemple du processus d'établissement des priorités est donné à l'Annexe 1 à titre d'illustration seulement.

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS

11. Le processus d'établissement des priorités produit le classement de diverses combinaisons de danger, aliment pour animaux et produit comestible dans le cadre d'une analyse des risques. Un processus d'établissement des priorités défini garantit la transparence et la répétabilité, et facilite la réévaluation lorsque de nouvelles données sont disponibles, sans devoir répéter toutes les étapes.

12. Le processus d'établissement des priorités dans cette ligne directrice comprend les étapes suivantes:

1. Étape 1. Identification du danger, de l'aliment pour animaux et du produit comestible potentiellement associés à des problèmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires.
2. Étape 2. Identification et définition des critères selon lesquels chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible sera quantifiée
3. Étape 3. Attribution de valeurs basées sur les critères aux combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible.
4. Étape 4. Normalisation de ces valeurs pour les rendre comparables entre les critères.
5. Étape 5. Pondération des critères pour refléter leur importance relative.
6. Étape 6. Combinaison des valeurs normalisées pondérées pour chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible afin de produire un score et un classement des scores pour obtenir l'ordre de priorité.
7. Étape 7. Rapport sur le processus, les méthodes et les résultats.

⁴ *Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements (CAC/GL 62-2007)*

Étape 1. Identification du danger, de l'aliment pour animaux et du produit comestible potentiellement associés à des problèmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires

13. Lors de cette étape initiale de filtrage, le gestionnaire de risques identifie les combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible qui sont potentiellement associées à des problèmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et pour lesquelles il peut être nécessaire d'établir des priorités pour l'évaluation et la gestion du risque. Des directives supplémentaires sur l'évaluation des aliments pour animaux sont données dans les Lignes directrices sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux.

14. Des informations utiles sur la présence du danger dans les aliments pour animaux et/ou les produits comestibles peuvent être obtenus dans des profils et évaluations de risque existants, et des programmes/données de surveillance réglementaire, dans des données publiées par les agences gouvernementales et des revues scientifiques soumises au contrôle des pairs, et de la part de programmes internationaux tels le Système mondial de surveillance de l'environnement de l'OMS (GEMS/Aliments); le Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) (références à l'Annexe 3); et d'autres systèmes fiables d'alerte rapide, ainsi que des programmes d'autocontrôle des industries.

15. Les informations qui peuvent s'avérer utiles comprennent:

- Les descriptions du danger, de l'aliment pour animaux et du produit comestible;
- La description du problème de sécurité sanitaire des denrées alimentaires potentiellement associé à la combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible;
- Les caractéristiques chimiques ou biologiques et le profil toxicologique du danger;
- Les niveaux du danger dans les aliments pour animaux et les produits comestibles;
- Les sources possibles du danger pendant la production, le traitement, le conditionnement, l'emballage, le transport, le stockage et l'utilisation;
- La législation pertinente;
- Des informations sur l'impact économique;
- Des informations sur les lacunes de connaissance.

16. Lorsque les données obtenues à cette étape indiquent que l'association d'une combinaison spécifique de danger/aliment pour animaux/produit comestible avec un problème de sécurité sanitaire des denrées alimentaires est négligeable, il peut être décidé d'exclure cette combinaison des étapes suivantes. Un tel filtrage devrait utiliser des règles définies d'exclusion/inclusion (par exemple, aucune occurrence dans la zone prise en considération pendant une période donnée).

17. Des exemples de dangers potentiellement pertinents pour la santé humaine sont donnés à l'annexe 2.

Étape 2. Identification et définition des critères selon lesquels chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible sera quantifiée

18. Les critères à utiliser pour établir les priorités des combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible devraient être pertinents et refléter l'objectif de l'établissement des priorités.

19. Les critères à prendre en considération comprennent ceux liés à l'étendue de l'occurrence du danger dans les aliments pour animaux et les produits comestibles, les effets sur la santé humaine et d'autres facteurs légitimes pertinents pour la protection de la santé des consommateurs et pour la promotion des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

20. Chaque critère devrait être défini pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans l'interprétation et pour qu'il puisse être décrit quantitativement (par exemple nombre de maladies, concentration du danger). Les descriptions semi-quantitatives (par exemple bas, moyen, élevé) devraient être clairement expliquées.

21. L'identification et la définition des critères devraient être effectuées avec l'assistance d'experts.

Étape 3. Attribution de valeurs basées sur les critères aux combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible

22. Pour chacun des critères, une valeur est attribuée par des experts aux combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible. Selon les combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible et les critères, des experts spécialisés différents peuvent être nécessaires.

Étape 4. Normalisation de ces valeurs pour les rendre comparables entre les critères

23. Afin de permettre la comparaison des valeurs entre les critères, elles doivent être normalisées sur une échelle commune avec des niveaux définis.

24. La méthode de normalisation utilisée doit être développée par des experts et entièrement documentée.

Étape 5. Pondération des critères pour refléter leur importance relative

25. La pondération des critères est effectuée indépendamment des étapes précédentes, typiquement par les gestionnaires de risques avec le soutien d'experts, si nécessaire.

26. Une pondération est attribuée à chaque critère, reflétant son importance relative. La somme des pondérations est de 100 pour cent.

Étape 6. Combinaison des valeurs normalisées pondérées pour chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible afin de produire un score et un classement des scores pour obtenir l'ordre de priorité

27. Pour chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible, les valeurs pondérées normalisées sont combinées pour obtenir un score, par exemple $(C1*P1) + (C2*P2) + \dots (Cn*Pn)$, C représentant les valeurs normalisées des critères et P les pondérations des critères.

28. Le classement des scores de chacune des combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible donne la liste priorisée, qui reflète tant les valeurs normalisées des critères que la pondération des critères.

29. Il est important de démontrer l'influence de toute hypothèse utilisée dans le processus de classement. Cela peut par exemple être effectué en utilisant des analyses de sensibilité (par exemple pondérer tous les critères de manière égale ou pondération qui reflète l'importance relative de chaque critère).

Étape 7. Rapport sur le processus, les méthodes et les résultats

30. Le processus, les méthodes et les résultats de l'établissement des priorités doivent être documentés et rapportés de manière complète, systématique et transparente. Cela doit inclure:

- La raison du choix de la combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible;
- Le fondement des critères;
- Le fondement de la méthode de normalisation;
- Le fondement des pondérations;
- Une estimation de la sensibilité du classement à la méthode de normalisation et aux pondérations, le cas échéant;
- L'identification de toutes les lacunes, hypothèses et incertitudes.

ANNEXE 1**EXEMPLE DE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE PRIORITÉS**

Ce qui suit est un exemple fictif, prévu uniquement pour illustrer les étapes du processus d'établissement de priorités. Cet exemple utilise des critères applicables mais non exhaustifs, et les valeurs utilisées le sont à titre d'exemple. Dans une situation réelle, les détails de la procédure, en particulier les définitions de critères, la quantification, la normalisation des valeurs et la pondération des critères, doivent être développés au cas par cas en consultation avec des experts.

Étape 1. Identification du danger, de l'aliment pour animaux et du produit comestible potentiellement associés à des problèmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires

Pour simplifier, cet exemple n'utilise que trois combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible (« combinaisons 1, 2 et 3 ») pour expliquer le processus d'établissement des priorités. Le processus est néanmoins prévu essentiellement pour être utilisé avec un plus grand nombre de combinaisons.

Étape 2. Identification et définition des critères selon lesquels chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible sera quantifiée

Cet exemple utilise quatre critères (C1-C4). Les descriptions/définitions de ces critères sont brièvement résumées au Tableau 1.

Tableau 1: Critères choisis pour cet exemple

| Critère | Description/définition |
|--|--|
| C1. Niveau d'occurrence dans les aliments pour animaux | % des échantillons d'aliments pour animaux excédant un niveau défini pour le danger |
| C2. Transfert depuis l'aliment pour animaux au produit comestible | %, basé sur la mesure ou la modélisation |
| C3(a) Toxicité du danger chimique ou C3(b) Effets du danger biologique sur la santé | (a) Valeur conseillée basée sur la santé (DJA ⁵ ou DJT ⁶) (b) Nombre de maladies liées au danger |
| C4. Impact sur la disponibilité de l'aliment pour animaux | Disponibilité d'un aliment pour animaux de remplacement (facile, difficile, impossible) |

Étape 3. Attribution de valeurs basées sur les critères aux combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible

Pour chacun des critères C1 à C4, une valeur est attribuée à chacune des combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible, et classée par catégorie comme illustré dans le Tableau 2.

Étape 4. Normalisation de ces valeurs pour les rendre comparables entre les critères

Un exemple de normalisation est résumé au Tableau 2. Dans cet exemple, chaque valeur d'un critère est assignée à la catégorie correspondante définie pour cet exemple, puis normalisée sur une échelle de 0, 0.5 et 1.0.

⁵ Dose journalière admissible (DJA)

⁶ Dose journalière tolérable (DJT)

Tableau 2: Normalisation des valeurs

| Valeur normalisée | 0 | 0.5 | 1.0 |
|--|----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| | <i>Basse</i> | <i>Moyenne</i> | <i>Elevée</i> |
| C1. Niveau d'occurrence dans les aliments pour animaux (% des échantillons d'aliments pour animaux qui excède un niveau défini pour le danger) | <10% | 10–25% | >25% |
| C2. Transfert depuis l'aliment pour animaux au produit comestible (sur la base d'une mesure ou d'une modélisation) | <5% | 5-50% | >50% |
| C3(a). Toxicité du danger chimique (valeur indicative basée sur la santé (DJA ⁵ ou DJT ⁶)) | >1 mg/kg pc/jour | 1 µg-1 mg/kg pc/jour | <1 µg/kg pc/jour |
| C3(b). Effets du danger biologique sur la santé (nombre de maladies liées au danger par 100'000 personnes) | <0.1 | 0.1-1 | >1 |
| C4. Impact sur la disponibilité de l'aliment pour animaux (aliment pour animaux de remplacement disponible) | <i>Remplacement facile</i> | <i>Remplacement difficile</i> | <i>Remplacement impossible</i> |

Étape 5. Pondération des critères pour refléter leur importance relative

Les pondérations choisies pour les critères C1 à C4 dans cet exemple sont résumées au Tableau 3.

Tableau 3: Pondération de critères choisie pour cet exemple

| Critère | Code de pondération | Pondération moyenne décidée par les experts |
|---|---------------------|---|
| C1. Niveau d'occurrence dans les aliments pour animaux | W1 | 15% |
| C2. Transfert depuis l'aliment pour animaux au produit comestible | W2 | 40% |
| C3. Danger pour la santé ((a) ou (b), selon le danger*) | W3 | 30% |
| C4. Impact sur la disponibilité de l'aliment pour animaux | W4 | 15% |
| Somme | | 100% |

* C3(a) pour les dangers chimiques, C3(b) pour les dangers biologiques

Le Tableau 3 montre que dans cet exemple, le plus grand poids est attribué au critère lié au transfert depuis l'aliment pour animaux au produit comestible (40%), suivi du danger pour la santé, du niveau d'occurrence et de l'impact sur la disponibilité des aliments pour animaux.

Étape 6. Combinaison des valeurs normalisées pondérées pour chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible afin de produire un score et un classement des scores pour obtenir l'ordre de priorité

Le score de chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible est calculée dans cet exemple grâce à l'équation suivante:

$$\text{Score} = C1 * P1 + C2 * P2 + C3 \text{ (a ou b)} * P3 + C4 * P4$$

C représentant les valeurs normalisées spécifiques à la combinaison et P les pondérations des critères.

Un exemple du calcul du score pour une combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible est montré au Tableau 4.

Tableau 4: Exemple de score d'une combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible pour la Combinaison 1 (pour un danger chimique)

| Critère | Valeur | Valeur normalisée (C) | Poids du critère (P) | C*P |
|---|------------------|-----------------------|----------------------|------------|
| C1. Niveau d'occurrence dans les aliments pour animaux | <10% | 0 | 15% | 0 |
| C2. Transfert depuis l'aliment pour animaux au produit comestible | 5-50% | 0.5 | 40% | 0.2 |
| C3(a). Danger pour la santé | <1 µg/kg pc/jour | 1.0 | 30% | 0.3 |
| C4. Impact sur la disponibilité des aliments pour animaux | Bas | 0 | 15% | 0 |
| Score | | | | 0.5 |

Cette calcul du score est effectuée pour chaque combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible pour laquelle il s'agit d'établir les priorités.

Les scores et le classement ou l'établissement des priorités de la Combinaison 1 au regard de deux autres combinaisons hypothétiques de danger/aliment pour animaux/produit comestible sont résumés au Tableau 5.

Tableau 5: Établissement des priorités des trois combinaisons de danger/aliment pour animaux/produit comestible sur la base du classement des scores

| Combinaison de danger/aliment pour animaux/produit comestible | Score | Classement / priorité |
|---|--------------|-----------------------|
| Combinaison 1 | 0.5 | 2 |
| Combinaison 2 | 0.475 | 3 |
| Combinaison 3 | 0.75 | 1 |

Étape 7. Rapport sur le processus, les méthodes et les résultats

Ce rapport devrait inclure une documentation complète telle que décrite au paragraphe 30 de la Ligne directrice.

ANNEXE 2**EXEMPLES DE DANGERS POTENTIELLEMENT PERTINENTS POUR LA SANTÉ HUMAINE DANS LES ALIMENTS POUR ANIMAUX**

1. Cette annexe n'est pas une description complète des diverses situations liées aux aliments pour animaux et à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Les informations présentées dans cette Annexe devront peut-être être mises à jour lorsque de nouvelles connaissances scientifiques seront disponibles à ce sujet. En illustrant des dangers qui peuvent survenir dans différentes parties du monde, cette Annexe entend fournir des informations supplémentaires sur l'utilisation de la procédure d'établissement de priorités en pratique, telle que décrite dans la ligne directrice. Ainsi, cette Annexe ne doit pas être considérée comme une évaluation des risques des cas mentionnés.
2. Cette annexe doit être examinée conjointement avec le rapport de la Réunion d'experts mixte FAO/OMS sur l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire alimentaire (FAO/OMS, Rome, 2008) lors de la première étape du processus d'établissement de priorités.
3. Les exemples peuvent ne pas être pertinents partout ou toujours; ils illustrent simplement la diversité des dangers, aliments pour animaux et produits comestibles qui peuvent devoir être pris en considération à un lieu et un moment donnés. De plus, les dangers rares et émergents ne sont pas traités.
4. Les exemples suivants sont énumérés selon les types de dangers.

Dangers biologiques**Bactéries**

5. Les dangers microbiologiques principaux dans les aliments pour animaux qui peuvent être transmis aux denrées alimentaires d'origine animale sont des microorganismes zoonotiques qui contaminent les aliments pour animaux. Ces microorganismes peuvent être introduits dans les aliments pour animaux par exemple par des cultures, des fourrages et de l'eau provenant de pâtures contaminées ou par contamination croisée provenant d'animaux infectés (y compris les cadavres) pendant la production, le traitement, le transport, le stockage et l'utilisation.
6. *Salmonella* est un souci mondial pour la santé humaine. Des aliments pour animaux contaminés peuvent représenter une voie d'exposition des animaux producteurs de denrées alimentaires à la *Salmonella*. Les produits comestibles affectés peuvent comprendre les œufs, la viande et les produits carnés. Néanmoins, la corrélation entre des aliments pour animaux contaminés et l'infection du bétail par une souche donnée de *Salmonella* et la contamination de produits comestibles issus de ces animaux doit être établie au cas par cas. Une détermination adéquate des souches est nécessaire pour identifier les types de souches les plus usuellement associées à une pathogénie humaine. En l'absence de l'établissement d'une telle corrélation ou de la détermination des souches, toute contamination des aliments pour animaux par *Salmonella* pourrait être considérée comme un danger, en particulier en cas de traitement thermique inadéquat avant son usage.
7. *Brucella*: Dans les pays où *Brucella* est endémique, les pâtures peuvent être contaminées par des ruminants qui y mettent bas ou avortent, car les placentas des animaux infectés contiennent des taux élevés de ces microorganismes. Si un tel fourrage contaminé est donné aux animaux producteurs de lait, les microorganismes peuvent être excrétés dans leur lait. Si ce lait n'est pas pasteurisé avant sa consommation, cela peut constituer un risque pour la santé humaine.

Endoparasites

8. Quelques endoparasites animaux, tels *Toxoplasma* et *Taenia* spp., représentent des dangers pour la santé humaine. Ces organismes peuvent à divers stades de vie contaminer des pâtures, fourrages et aliments composés dérivés par le biais d'animaux infectés. De l'ingestion d'aliments pour animaux contaminés par des animaux producteurs de denrées alimentaires peut résulter la présence de kystes infectieux dans les produits comestibles (p.ex. viande), qui peuvent créer un risque pour la santé humaine, particulièrement si de tels produits comestibles ne sont pas correctement traités thermiquement avant leur consommation.

Prions

9. Les prions sont des agents infectieux composés de protéines mal repliées, qui incitent des protéines prions existantes, correctement repliées (PrPC, une composante des cellules normales des mammifères) à

se modifier en la forme de prion associée à la maladie (PrPSc). Les prions sont responsables des encéphalopathies spongiformes transmissibles chez divers mammifères, dont l'encéphalopathie spongiforme bovine chez le bétail et la variante maladie de Creutzfeldt-Jakob chez les humains. Les prions sont extrêmement résistants à la dénaturation par des agents chimiques et physiques, dont la chaleur. L'exposition des animaux producteurs de denrées alimentaires peut se produire par le biais des aliments pour animaux contaminés par des matériaux provenant de cadavres infectés par les prions. Le transfert des aliments pour animaux contaminés avec des prions aux produits comestibles a été démontré.

Dangers chimiques

Éléments

10. Un certain nombre d'éléments peuvent présenter un danger pour les humains. Ils comprennent les radionucléides et les éléments communément appelés « métaux lourds », tels l'arsenic, le cadmium, le plomb et le mercure.

11. Les radionucléides, dont le césium-134, le césium-137, le strontium-90 et l'iode-131 présents dans les aliments pour animaux et fourrages peuvent être transférés aux produits comestibles. Les sources majeures sont le sol, l'eau et les fourrages contaminés. Le transfert des iodures radioactifs au lait, du strontium radioactif à l'os et du césium radioactif au lait, aux œufs et à la viande a été démontré.

12. Voici des exemples non-exhaustifs de « métaux lourds »:

- L'arsenic est un contaminant survenant naturellement qui se trouve dans les minéraux et (surtout sous sa forme organique, moins toxique), dans les plantes marines, les poissons et les fruits de mer et les autres animaux aquatiques issus de l'aquaculture.
- Le cadmium est un contaminant survenant naturellement dans les minéraux provenant du sol (telles les sources de phosphate et de zinc), et dans les fourrages et les céréales cultivés près de zones de fonderies et de mines, ou encore là où le sol a été traité avec du fumier, des eaux usées, de la boue ou des fertilisants phosphatés contaminés; les produits comestibles touchés comprennent les fruits de mer, les huîtres, le saumon, et également les rognons et le foie.
- La contamination par le plomb peut survenir naturellement ou par des déchets industriels, par exemple dans des compléments minéraux des aliments pour animaux (par exemple sulfate de cuivre, sulfate de zinc, oxyde de zinc) et dans des fourrages ou des céréales par contamination aérienne, du sol ou de l'eau; il se trouve dans les produits comestibles tels que le poisson, le lait, l'os, la cervelle et les rognons.
- Le mercure de sources industrielles, qui contamine le sol et l'eau, peut produire une contamination secondaire des fourrages, cultures et organismes aquatiques; les produits comestibles qui ont été affectés incluent le foie, les rognons, le poisson et d'autres animaux aquatiques.

Toxines

13. Les toxines sont des dangers naturels qui comprennent les:

- Mycotoxines, par exemple les aflatoxines, les ochratoxines, la zéaralénone
- Toxines bactériennes, par exemple la toxine botulinum et l'entérotoxine staphylococcus
- Toxines végétales terrestres, par exemple la solanine dans les pommes de terre, le gossypol dans les graines de coton
- Toxines marines, par exemple les toxines issues de certaines algues (particulièrement les dinoflagellés marins)

Mycotoxines

14. Les mycotoxines sont produites par des champignons couramment présents dans les céréales (spécialement le blé, le sorgho et le maïs), les farines et les tourteaux d'oléagineux et l'ensilage.

15. Le transfert des aliments pour animaux aux produits comestibles a été démontré pour diverses mycotoxines, comme les aflatoxines et les ochratoxines.

16. Les aflatoxines peuvent par exemple se trouver dans le copra, le tourteau d'arachide, le tourteau de tournesol, le maïs, le gluten de maïs, le son de riz, les graines de coton, le cœur de palmier et le soja. L'aflatoxine B₁ est métabolisée par certains animaux producteurs de denrées alimentaires en aflatoxine M₁ qui est transféré au lait. L'aflatoxine M₁ est un cancérigène humain.

17. L'ochratoxine A se trouve le plus souvent dans des céréales telles le seigle, l'orge, le maïs et le blé et dans une moindre mesure dans les arachides et le soja. Il est transféré aux produits comestibles tels que le

sang, le foie et les rognons, et dans une moindre mesure à la viande, à la graisse et au lait. L'ochratoxine A est néphrotoxique chez l'homme.

18. Les fumonisines, la déoxynivalénol, la toxine T-2 et HT-2 et la zérealénone sont rapidement métabolisés et/ou excrétés par les animaux producteurs de denrées alimentaires et ne sont donc pas des contaminants majeurs de produits comestibles.

Toxines bactériennes

19. Un nombre limité de toxines produites par des bactéries telles *Clostridium botulinum*, *C. tetani* et *C. perfringens*, *Vibrio cholerae*, *Staphylococcus aureus*, *Yersinia enterocolitica* et *Shigella dysenteriae* sont extrêmement toxiques pour les animaux producteurs d'aliments lorsqu'elles sont ingérées avec les aliments, mais le transfert de la toxine aux produits comestibles est peu probable.

Toxines végétales terrestres

20. Les plantes productrices de toxines peuvent se trouver dans des fourrages de prairies. Les toxines peuvent inclure des alcaloïdes pyrrolizidiniques (par exemple jacoline issue de *Senecio jacobaea*) et d'autres alcaloïdes (par exemple atropine, caféine, cocaïne, éphédrine, morphine, nicotine, solanine), des terpènes (par exemple camphre, pinène), du tétrahydrocannabinol, du gossypol, des isoflavones et des glucosides (par exemple glucosides cyanogènes, digitale). Le transfert de certaines de ces toxines à des produits comestibles tels que le lait et la viande a été démontré.

Toxines marines

21. Les dinoflagellés tels que *Gambierdiscus toxicus* dans les eaux tropicales et subtropicales produisent des toxines marines – dont la ciguatoxine, la maïtotoxine, la scaritoxine et la palytoxine. De petits poissons filtreurs qui peuvent accumuler de telles biotoxines et leurs prédateurs peuvent être pêchés et utilisés pour fabriquer de la farine de poissons. Le transfert de la toxine ciguatera au lait humain après un empoisonnement maternel a été rapporté. Ainsi, le transfert des aliments pour animaux au lait d'animaux producteurs de denrées alimentaires est possible.

Substances chimiques organiques

22. Parmi les nombreux contaminants chimiques organiques, présents dans l'environnement et donc potentiellement dans les aliments pour animaux, ce sont les combinés lipophiles qui ont la plus forte tendance à s'accumuler dans les produits comestibles issus d'animaux producteurs d'aliments.

23. Les polychlorodibenzodioxines (PCDD), dibenzofurannes (PCDF) et polychlorobiphényles de type dioxine (DL-PCBs), communément appelées dioxines, et les pesticides organochlorés tels que l'aldrine, la dieldrine et le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT) sont lipophiles et ont de longues demi-vies dans l'environnement. Les dioxines dans les aliments pour animaux peuvent être issues d'une contamination, par exemple par des agents conservateurs contenant des dioxines dans le bois, ou de sources de combustion (par exemple installations d'incinération de déchets, centrales électriques à carburant fossile, feux de brousse, gaz d'échappement) ou de réactions chimiques pendant des traitements impliquant des solvants contenant du chlore. Les dioxines peuvent se trouver comme contaminants dans des sources minérales, tels que les argiles, le sulfate de cuivre récupéré, l'oxyde de zinc, et dans des sous-produits alimentaires, dont des sous-produits de la pêche comme la farine et les huiles de poisson. La contamination par les dioxines de produits comestibles a été rapportée pour le poisson, le gras de la viande, le lait et le jaune d'œuf.

24. Les polychlorobiphényles (PCBs) ont été largement utilisés pour de nombreuses applications industrielles et commerciales. Même si la fabrication, la transformation et la distribution des PCBs ont été interdites dans presque tous les pays industrialisés depuis les années 1980, leur pénétration dans l'environnement se produit toujours. Suite à l'exposition d'animaux d'élevage, y compris d'aquaculture, les PCBs s'accumulent dans la viande, le foie et particulièrement les tissus gras. Des PCBs ont été rapportés comme étant associés à un risque accru de cancer du système digestif et potentiellement d'autres parties.

Pesticides, médicaments vétérinaires, additifs d'aliments pour animaux et auxiliaires technologiques

25. Une contamination croisée des aliments pour animaux par des pesticides, médicaments vétérinaires, produit d'alimentation animale médicamenteux, additifs d'aliments pour animaux et auxiliaires technologiques peut se produire pendant la production, la transformation, le transport ou le stockage.

26. L'usage non-approuvé de pesticides et de médicaments vétérinaires, produit d'alimentation animale médicamenteux, d'additifs d'aliments pour animaux, d'auxiliaires technologiques et de substances indésirables peut entraîner des niveaux excessifs dans les aliments pour animaux et les produits comestibles (par exemple clenbutérol dans la viande).

ANNEXE 3**RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES****Parmi les sources d'information utiles au sujet des combinaisons potentielles de danger/aliment pour animaux/produit comestible se trouvent:**

WHO Global Environment Monitoring System (GEMS) (WHO Global Environment Monitoring System - Food Contamination Monitoring and Assessment Programme (GEMS/Aliments), (<http://www.who.int/foodsafety/chem/gems/en/>)

Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) (WHO International Food Safety Authorities Network (INFOSAN); (http://www.who.int/foodsafety/fs_management/infosan/en/).

Notifications de la part du European Rapid Alert System for Food and Feed (EU RASFF); (<https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/index.cfm?event=notificationsList>)

Des exemples de cadres, processus et méthodes d'établissement des priorités sont donnés par:

Cressey P, Lake R (2003). Ranking Food Safety Risks; A Discussion Document. Institute of Environmental Science & Research Limited, Christchurch Science Centre, New Zealand. Prepared as part of a New Zealand Food Safety Authority contract for scientific services, June 2003. (http://www.foodsafety.govt.nz/elibrary/industry/Risk_Profiles-Science_Research.pdf)

Cressey P, Lake R (2004). Ranking Food Safety Risks; A Prototype Methodology (revised October 2004). Institute of Environmental Science & Research Limited, Christchurch Science Centre, New Zealand. Prepared as part of a New Zealand Food Safety Authority contract for scientific services, October 2004. (http://www.foodsafety.govt.nz/elibrary/industry/Ranking_Food_Safety-Science_Research.pdf)

EFSA (2012). Panel on Biological Hazards (BIOHAZ); Scientific Opinion on the development of a risk ranking framework on biological hazards. EFSA Journal 2012;10(6):2724. [88 pp.] doi:10.2903/j.efsa.2012.2724. Disponible en ligne: www.efsa.europa.eu/efsajournal

Eisenführ F, Weber M, Langer T (2010). Rational Decision Making. 1st Edition, 447 pp. Springer Verlag, ISBN 978-3-642-02850-2. (<http://www.springer.com/business+%26+management/operations+research/book/978-3-642-02850-2>)

FAO (2012). Multicriteria-Based Ranking For Risk Management Of Foodborne Parasites. Report of a Joint FAO/WHO Expert Meeting, 3-7 September, 2012, FAO Headquarters, Rome, Italy. FAO, 24 October 2012. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/agns/news_events/Parasite%20report%20final%20draft-25October2012.pdf

FDA 2011. Multi-Criteria Decision Analysis Methodology Used to Prioritize Inspection of Subject: Egg Farms for Monitoring Compliance with the Egg Safety Rule. U.S. Food and Drug Administration, Memorandum, August 9, 2011. (<http://www.fda.gov/downloads/Food/FoodSafety/ProductSpecificInformation/EggSafety/UCM267597.pdf>)

Havelaar AH, van Rosse F, Bucura C, Toeteneel MA, Haagsma JA, Kurowicka D, Heesterbeek JH, Speybroeck N, Langelaar MF, van der Giessen JW, Cooke RM, Braks MA (2010). Prioritizing emerging zoonoses in the Netherlands. PLoS One 5(11):e13965. doi:10.1371/journal.pone.0013965

Henson SJ, Caswell JA, Cranfield JAL, Fazil AF, Davidson VJ, Anders SM, Schmidt C (2007). A MultiFactorial Risk Prioritisation Framework for Food-Borne Pathogens. University of Massachusetts, Amherst MA, Department of Resource Economics. Working Paper No. 2007-8, 21 May 2007 (<http://people.umass.edu/resec/workingpapers/documents/ResEcWorkingPaper2007-8.pdf>)

Humblet MF, Vandeputte S, Albert A, Gosset C, Kirschvink N, Haubruge E, Fecher-Bourgeois F, Pastoret PP, Saegerman C (2012). Multidisciplinary and evidence-based method for prioritizing diseases of food-producing animals and zoonoses. Emerg Infect Dis 18(4):e1. doi: 10.3201/eid1804.111151

Lake R, Hudson A, Cressey P, Nortje G (2000). Risk Profiles For The Foods New Zealanders Eat: Project F13ra3. Prepared as part of a Ministry of Health contract for scientific services by ESR Risk Profile Project Team, November 2000. (http://www.foodsafety.govt.nz/elibrary/industry/Risk_ProfilesScience_Research.pdf)

New Zealand Ministry for Primary Industries, Food safety science group. Risk ranking. (<http://www.foodsafety.govt.nz/science-risk/risk-assessment/risk-ranking.htm>)

Ng V, Sargeant JM (2010). A stakeholder-informed approach to the identification of criteria for the prioritization of zoonoses in Canada. PLoS One 7(1):e29752. doi: 10.1371/journal.pone.0029752

Rowley HV, Peters GM, Lundie S, Moore SJ (2012). Aggregating sustainability indicators: Beyond the weighted sum. *J Environ Manage.* 2012 Jul 17;111C:24-33. doi: 10.1016/j.jenvman.2012.05.004

Ruzante JM, Davidson VJ, Caswell J, Fazil A, Cranfield JA, Henson SJ, Anders SM, Schmidt C, Farber JM (2010). A multifactorial risk prioritization framework for foodborne pathogens. *Risk Anal.* 2010 May;30(5):724-42. doi: 10.1111/j.1539-6924.2009.01278.x

UK (2009). Multi-criteria analysis: a manual. UK Department for Communities and Local Government: London, January 2009. (<http://www.communities.gov.uk/publications/corporate/multicriteriaanalysismanual>; (<http://www.communities.gov.uk/documents/corporate/pdf/1132618.pdf>)